



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

DOCUMENT D'OBJECTIFS PSIC FR2100264 « PELOUSES, ROCHERS, BOIS, PRAIRIES DE LA VALLEE DE LA MARNE A POULANGY-MARNAY » (HAUTE-MARNE)



**1 ère partie : Diagnostic écologique, socio-économique
et définition des enjeux de conservation**

Document validé le 23 novembre 2006

Table des Matières

I.	Introduction	3
II.	Contexte général	4
II.1.	Définition de Natura 2000 et des directives Habitats et Oiseaux	4
II.2.	Transposition de la directive Habitats et Oiseaux en droit français	5
II.3.	Le comité de pilotage	5
II.4.	Document d'objectifs	6
II.4.1.	Définition et objectifs	6
II.4.2.	Les outils de mise en œuvre	6
III.	Présentation du site	7
III.1.	Localisation du site	7
III.2.	Éléments physiques	7
III.2.1.	Climat	7
III.2.2.	Hydrographie	7
III.2.3.	Topographie générale de la vallée	8
III.2.4.	Géologie	8
III.2.5.	Pédologie	9
III.3.	Contexte réglementaire et administratif	9
III.3.1.	Communes concernées	9
III.3.2.	Limites administratives	9
III.3.3.	Périmètres d'inventaire pour la biodiversité	9
III.3.4.	Autres périmètres réglementaires et administratifs	10
IV.	Diagnostic socio-économique	10
IV.1.	Démographie	10
IV.2.	Infrastructures	11
IV.2.1.	Grands axes de communication	11
IV.2.2.	Itinéraires de randonnées	12
IV.3.	Activités économiques	13
IV.3.1.	Activités agricoles	13
IV.3.2.	Activités sylvicoles	14
IV.4.	La chasse	15
IV.5.	La Pêche	16
IV.6.	Motocross et enduromoto	17
IV.7.	Construction d'habitations et développement de sites de loisirs	17
IV.8.	Décharges sauvages ou autorisées de déchets inertes	18
IV.9.	Tableau synthétique	18
V.	Diagnostic écologique	21
V.1.	Les habitats	21
V.1.1.	Habitats humides	22
V.1.2.	Habitats prairiaux	23
V.1.3.	Habitats forestiers	24
V.1.4.	Habitats rocheux	26
V.1.5.	Habitats agricoles et sylvicoles	27
V.1.6.	Synthèse des habitats présents sur le site	28
V.1.7.	Habitats d'intérêt communautaire	29
V.1.8.	Les fiches Habitats	29
V.2.	Espèces de la directive	29
V.2.1.	Espèces animales	29
V.2.2.	Les fiches Espèces	30
VI.	Bioévaluation et Enjeux de conservation	32
VI.1.	liés aux habitats d'intérêt communautaire	32
VI.2.	Liés aux espèces d'intérêt communautaire	33

CARTES

- Carte de localisation
- Cartographie des usages
- Cartographie des habitats naturels

ANNEXES

- Annexe 1 : fiches descriptives des ZNIEFF n°210000649 et n°210000650
- Annexe 2 : liste des personnes consultées
- Annexe 3 : méthodologie relative au diagnostic écologique
- Annexe 4 : structure de la table Map Info
- Annexe 5 : Fiches des habitats de l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » recensés sur le site FR 2100264 « Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay »
- Annexe 6 : Fiches des espèces végétales et animales de l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » recensées sur le site FR 2100264 « Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay »

I. INTRODUCTION

Le document d'objectifs du site FR2100264 « Pelouses, Rochers, Bois, Prairies de la Vallée de la Marne à Poulangy-Marnay » répond dans sa conception à la méthodologie appliquée par BIOTOPE. Cette méthodologie suit les recommandations de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Il comporte les éléments suivants :

- la présentation du site,
- le diagnostic socio-économique,
- le diagnostic écologique,
- la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs,
- le programme d'actions, avec la présentation et le cahier des charges des mesures de gestion, dont les contrats et les chartes Natura 2000.

Les données ayant permis d'élaborer ce document proviennent :

- de sources bibliographiques,
- de consultations des acteurs locaux,
- des expertises naturalistes et des observations de terrain.

Ce document a été réalisé par :

- Marc Barré, chef du projet ;
- Samuel Pauvert, botaniste ;
- Thomas Roussel et Vincent Koch, entomologistes ;
- Julien Tranchard, chiroptérologue,
- Aurélie Tenret et Jean-Baptiste Requier.

II. CONTEXTE GENERAL

II.1. DEFINITION DE NATURA 2000 ET DES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX

La directive 92/43/CEE, dite directive « Habitats-Faune-Flore » porte sur la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne.

Les principaux objectifs de la directive sont de :

- « contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage sur le territoire européen des Etats membres où le traité s'applique »,
- « d'assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvage d'intérêt communautaire ».

Cette directive crée pour chacun des Etats membres l'obligation de préserver les habitats naturels (listés à l'annexe I) et les espèces (annexe II) désignés d'intérêt communautaire.

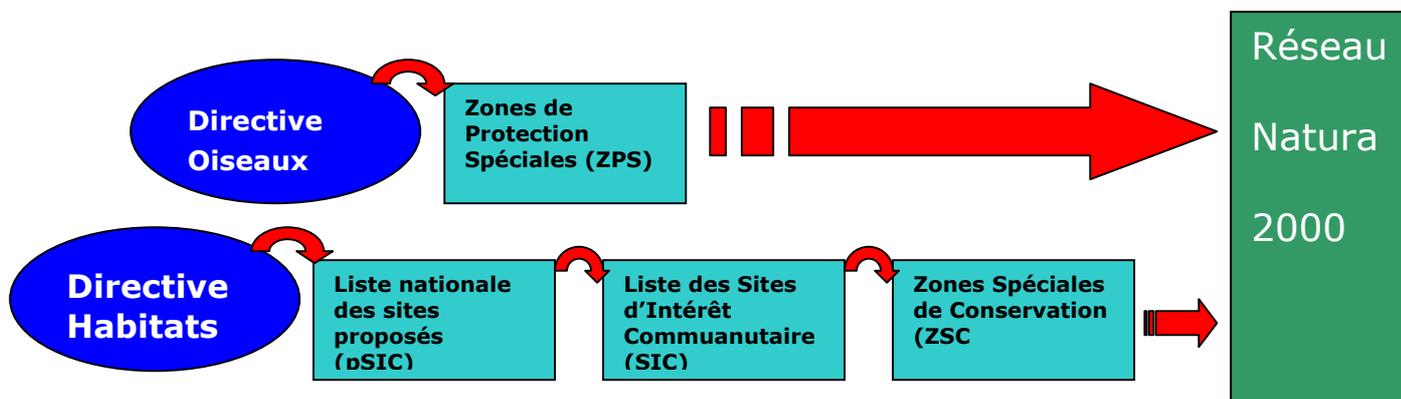
La directive 79/409/CEE, dite directive « Oiseaux » porte sur la préservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire de l'Union Européenne.

L'application de ces directives doit aboutir à la constitution d'un réseau européen de sites, appelé « Natura 2000 ». Ce réseau est ainsi un outil de préservation de la diversité biologique, de mise en valeur et de développement durable.

Chaque Etat est libre de choisir la méthode à employer pour atteindre ces objectifs. La France a choisi une démarche de concertation avec les acteurs concernés par chacun des sites. Il a donc été décidé d'établir un document d'objectifs pour chaque site. Ce document présente les enjeux et les objectifs de gestion ainsi qu'une liste d'actions à entreprendre pour permettre la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Ces mesures doivent tenir compte « des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales ».

Le but n'est donc pas de sanctuariser ces domaines mais de concilier les activités humaines présentes sur le site avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.



II.2. TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE HABITATS ET OISEAUX EN DROIT FRANÇAIS

Conformément à la loi d'habilitation n°2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat achève la transposition en droit français des directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » par l'ordonnance du 11 avril 2001 (n°2001-321), et donne un véritable cadre juridique à la gestion des sites Natura 2000. Ce texte est intégré au code de l'environnement, articles L414-1 à L414-7 pour la partie législative et R414-1 à R414-27 pour la partie réglementaire, et poursuit quatre buts :

- Donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas.
- Privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle.
- Organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site.
- Instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site.

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux dite loi DTR apporte des modifications concernant la présidence du comité de pilotage et la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs et de sa mise en œuvre. Elle introduit également les dispositions relatives à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

II.3. LE COMITE DE PILOTAGE

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage dont les membres sont désignés par arrêté préfectoral. Le Comité de pilotage de ce site a été désigné par l'arrêté préfectoral du 8 Juillet 2004. Le Comité de pilotage est chargé de suivre la rédaction du Document d'objectifs, de sa mise en œuvre et de son suivi. Il valide les différentes étapes du document présentées par l'opérateur.

II.4. DOCUMENT D'OBJECTIFS

II.4.1. DEFINITION ET OBJECTIFS

Le document d'objectif (DOCOB) est un outil de communication qui fixe les objectifs de conservation, les orientations de gestion et les moyens de financement à prévoir pour permettre sa mise en œuvre. C'est un outil de mise en cohérence de toutes les actions publiques ou privées qui précise également le niveau de responsabilité des différents acteurs du site. La rédaction d'un tel document se fait de manière concertée avec tous les acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site : habitants, élus, représentants socioprofessionnels et scientifiques.

La rédaction de ce document se déroule en deux étapes :

- Etablir un diagnostic initial écologique et socio-économique et définir les enjeux et les objectifs de conservation,
- Elaborer le plan d'actions à mettre en œuvre.

De plus, après validation, le comité de pilotage désigne une structure animatrice responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB.

II.4.2. LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du document d'objectifs est réalisée en grande partie par le biais des contrats Natura 2000. Ces contrats, d'une durée égale ou supérieure à cinq ans, sont signés directement entre l'Etat (*via* le préfet départemental) et le propriétaire ou gestionnaire des parcelles concernées. Ils définissent précisément les tâches à accomplir pour conserver ou rétablir les habitats naturels et les espèces qui ont motivé la création du site.

Certains contrats donnent lieu à contrepartie financière :

❖ **Les contrats sur les parcelles agricoles**, bénéficiant de financements du Ministère de l'Agriculture et de l'Europe. Ils sont mis en œuvre au moyen du dispositif en vigueur pour la mise en œuvre des mesures agri-environnementales (MAE).

❖ **Les contrats sur les parcelles non agricoles**, bénéficiant globalement de financements du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, à l'exception de certaines mesures forestières (Ministère de l'Agriculture). Il existe également un cofinancement européen à hauteur de 50%.

Certaines mesures, considérées comme étant du domaine des bonnes pratiques, peuvent aussi faire l'objet d'engagements non directement rémunérés. Ces mesures constituent les chartes Natura 2000. Les engagements souscrits à ce titre donnent droit à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

III. PRESENTATION DU SITE

III.1. LOCALISATION DU SITE

Le site d'intérêt communautaire FR2100264 « Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay » (numéro régional 19), d'une superficie totale de 365 ha, se situe au sud de la région Champagne-Ardenne, dans le département de la Haute-Marne (52), sur le plateau du Barrois à 10 Km au sud-est de Chaumont. Le site inclut la vallée de la Marne entre Marnay-sur-Marne et Foulain, ses versants, les rebords des plateaux environnants, le versant nord de la vallée de la Traire, entre Poulangy et Louvières, ainsi que le Bois de la Combe Veutet à l'est de Marnay-sur Marne.

Cf. carte 1 : Localisation du site FR2100264.

III.2. ELEMENTS PHYSIQUES

III.2.1. CLIMAT

Pays de plateaux, en limite des régions françaises de l'est à climat semi-continental, la Haute-Marne ne présente pas une homogénéité de pluviométrie et de températures sur l'ensemble de son département.

Néanmoins, de manière générale, ce département est soumis à un climat océanique très altéré, avec des influences continentales sensibles, notamment en période hivernale. Les hivers sont donc longs et froids, et les étés chauds et orageux. Les précipitations sont assez abondantes et se répartissent assez régulièrement tout au long de l'année (entre 810 et 1070 millimètres par an, sur 150 à 180 jours de précipitations). La température moyenne annuelle est fraîche, et varie de 9 à 11 degrés, avec 70 à 85 jours de gel. Les vents modérés en moyenne, dominent des secteurs Sud à Ouest, avec une composante de Nord-Est non négligeable en hiver.

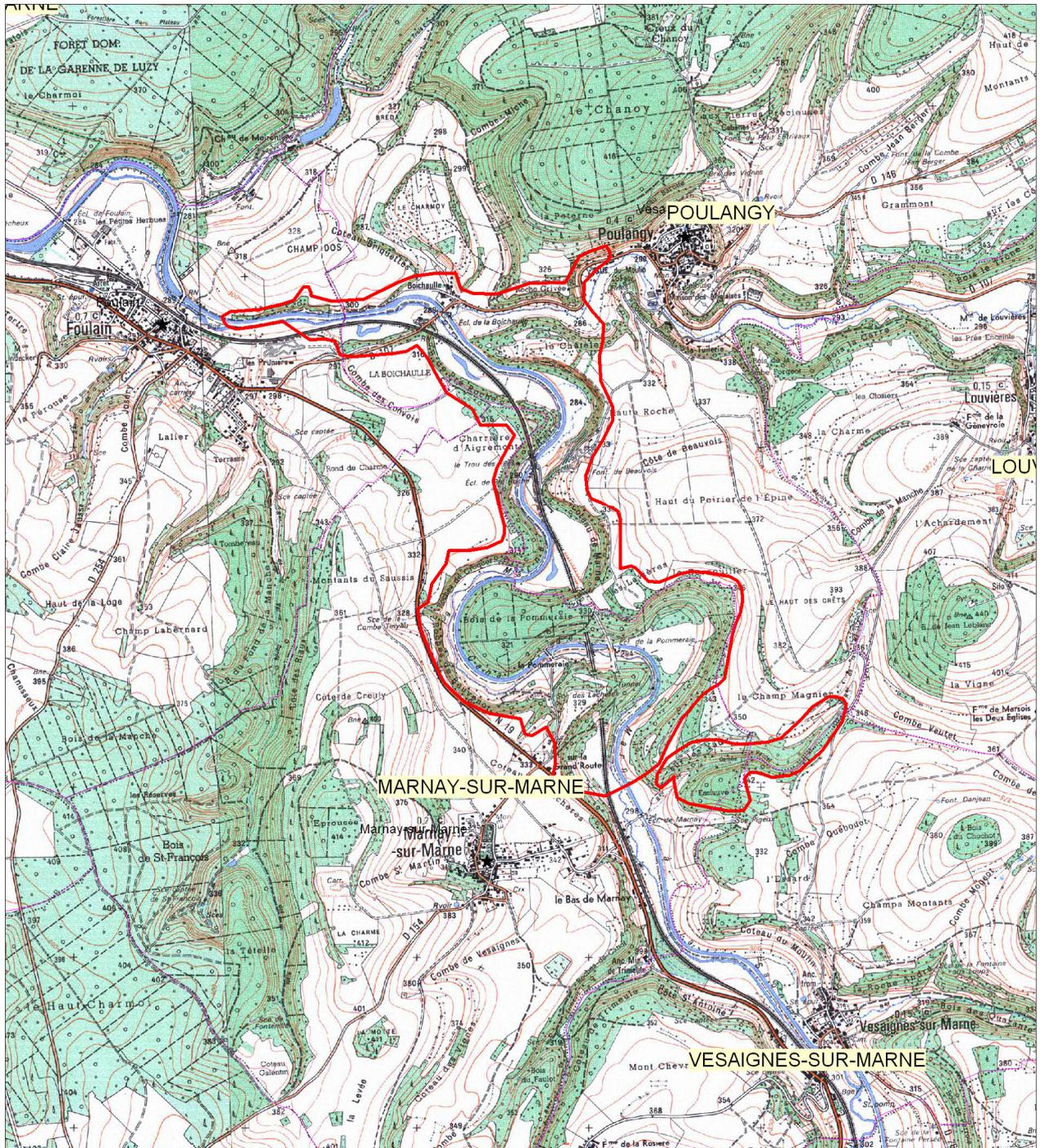
III.2.2. HYDROGRAPHIE

Le site est parcouru par la Marne et par le canal de la Champagne à la Bourgogne, anciennement canal de la Marne à la Saône. Couvrant une longueur totale de 525 km, la Marne prend sa source sur le plateau de Langres à Balesmes-sur-Marne et se jette dans la Seine à Charenton-le-Pont en Val de Marne. Affluent majeur de la Seine, elle possède un débit moyen de 100 m³/s pouvant atteindre, lors des crues les plus graves, 900 m³/s.

Le tronçon de canal concerné par le site est celui de la Marne C (allant de la confluence de la Mouche au pont de Verbiesles). Ils présentent une qualité des eaux à la limite entre les classes bonne et moyenne. Bien qu'étant considérée par le SEQ eau comme bonne, la

Document d'objectifs FR2100264
"Pelouses, Rochers, Bois, Prairies de la Vallée de la Marne à Poulangy-Marnay"

CARTE DE LOCALISATION



-  Limite communale
-  pSIC FR2100264
-  Agglomération

Sources : DIREN Champagne-Ardenne
Fond : IGN Scan 25
Cartographie : Biotope, 2005



Echelle : 1 / 20 000



qualité des eaux a tendance à être altérée par des rejets domestiques et industriels. A ceux-ci viennent s'ajouter des rejets agricoles et l'existence de plusieurs obstacles infranchissables le long de ce tronçon. Le canal de la Marne est alimenté par de l'eau provenant de la Marne. Il présente un net excès en matières oxydables et en nutriments, ainsi que des températures élevées en période estivale. Il est donc peu favorable au développement de la faune piscicole.

Le site comprend également le ruisseau de la Combe Veutet, affluent de la rivière de la Marne situé à l'extrême sud du périmètre, au niveau de l'écluse de Marnay-sur-Marne. La qualité des eaux y est similaire.

Une partie du ruisseau de la Traire est comprise dans le site. Cet autre affluent de la Marne se situe à l'extrême nord du site, au niveau de l'écluse de la Boichaulle. La qualité des eaux est similaire à celle de la Marne.

III.2.3. TOPOGRAPHIE GENERALE DE LA VALLEE

La vallée de la Marne couvre une longueur de 110 km, pour une dénivellation totale de 200 m environ. La largeur moyenne est d'environ 500 à 700 m mais avec des variations très importantes et progressives allant de 200 m à peine jusqu'à 2 km ou plus.

La vallée présente la particularité d'être presque perpendiculaire au front des côtes qui encerclent le bassin parisien. Ce phénomène a pour effet de créer par endroit une vallée à deux niveaux avec une vallée « vraie » profonde insérée dans une vallée plus ancienne, plus large et plus haute.

La vallée s'organise transversalement de manière quasiment identique sur tout le linéaire et de la façon suivante :

- un fond de vallée plat, comprenant des pâtures ;
- de deux versants boisés relativement rapprochés et abrupts de 0 à 50 m de hauteur ;
- de deux terrasses cultivées de part et d'autre, formant éventuellement une vallée supérieure ;
- de nouveaux versants également boisés de 50 à 100 m de hauteur, délimitant des plateaux à perte de vue.

N'étant pas navigable entre Neully et Vaires, la Marne est doublée par un canal qui fut construit au siècle dernier.

III.2.4. GEOLOGIE

Les plateaux calcaires occupent les deux-tiers du territoire de la Haute-Marne. D'une altitude d'environ 300 à 400 mètres, le plateau du Barrois, sur lequel se trouve le site, se poursuit à l'est dans le département de la Meuse et à l'ouest dans l'Aube. Celui-ci est déterminé par les niveaux calcaro-marneux du Kimméridgien (calcaires très durs ou formations marneuses avec quelques niveaux de calcaires) au sud et les calcaires du Portlandien (calcaires marneux pour l'essentiel) au nord.

De plus, des alluvions anciennes sont présentes en certains points de la vallée de la Marne.

III.2.5. PEDOLOGIE

Les sols présents dans la région haute-marnaise peuvent être de trois types, suivant leur localisation topographique.

1. Au niveau des affleurements de calcaires durs situés sur les plateaux se développent des sols bruns calciques. De couleur brun - rouge, ces sols sont peu épais (10-30 cm) et bien pourvus en matière organique. Leur pH est souvent proche de la neutralité ou légèrement acide.

2. Aux niveaux des coteaux et des buttes se développent des sols bruns calcaires. De couleur beige clair, ils se développent sur les marnes ou les cailloutis marneux. Ils peuvent parfois être hydromorphes, du fait de la présence d'une nappe affleurant au niveau des marnes. Ce type de sol présente deux ou trois horizons avec un horizon A argileux riche en matière organique.

3. Aux niveaux des versants, des combes et des vallées se développent des sols de couleurs beiges à bruns, appelés rendzines. Ils sont épais de 20 à 30 cm et riches en oolithes calcaires. Le pH est toujours élevé, de l'ordre de 7.3 - 7.8, de même que la teneur en matière organique.

III.3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

III.3.1. COMMUNES CONCERNEES

Les communes concernées par ce site sont (du Nord au Sud) :

- Foulain,
- Marnay-sur-Marne,
- Poulangy,
- Vesaignes-sur-Marne.

III.3.2. LIMITES ADMINISTRATIVES

Les communes présentes sur le site appartiennent à l'arrondissement de Chaumont et sont réparties sur deux cantons :

- Foulain appartient au canton de Chaumont Sud (n°INSEE 29),
- Marnay-sur-Marne, Poulangy et Vesaignes-sur-Marne appartiennent au canton de Nogent (n°INSEE 21).

Ces communes ne se sont pas réunies au sein d'une communauté de communes.

III.3.3. PERIMETRES D'INVENTAIRE POUR LA BIODIVERSITE

Le périmètre du site a été établi à partir des inventaires déjà existants de la richesse naturelle de Haute-Marne. Deux Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) concernent le site.

Ce sont, du nord au sud :

- ZNIEFF de type I n° 210000649 « La haute vallée de la Marne de Marnay-sur-Marne à Foulain et Poulangy »,
- ZNIEFF de type I n° 210000650 « Bois de la Combe Veutet à l'est de Marnay-sur-Marne ».

Cf. Annexe 1 : Fiches des ZNIEFF n°210000649 et n°210000650.

III.3.4. AUTRES PERIMETRES REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS

Aucun autre périmètre réglementaire ou administratif ne se superpose au périmètre du site (plan de prévention des risques d'inondation, périmètres de captages, Espaces Naturels Sensibles, Zones Importantes pour la conservation des Oiseaux, Zones de Protection Spéciales...).

IV. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Ce volet du document d'objectifs est essentiel car il permet, par la bonne connaissance des pratiques et usages du site, de bien appréhender les différents enjeux relatifs à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le but est donc d'identifier les différentes activités pouvant s'exercer sur le site ou à proximité immédiate. Il s'agit également de caractériser leurs effets positifs ou négatifs sur l'état de conservation de ces habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Cf. Annexe 2 : Liste des personnes consultées.

Cf. Carte 2 : Cartographie des usages du site FR2100264 « Pelouses, Rochers, Bois, Prairies de la Vallée de la Marne à Poulangy-Marnay ».

IV.1. DEMOGRAPHIE

D'une superficie totale de 6 211 Km², le département de la Haute-Marne compte 191 301 habitants. Territoire essentiellement rural, la Haute-Marne est l'un des départements les moins peuplés de France, avec une densité de population de 31 habitants au Km². Un peu moins de la moitié de la population (41 %) vit dans les cinq plus grandes villes du département (Saint-Dizier, Chaumont, Langres, Joinville, Nogent).

Le site « Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay » s'étend sur 4 communes. Elles regroupent une population totale de 1550 habitants, soit environ 0,8% de la population du département. La densité de population est en moyenne de 24 hab/Km² pour les 4 communes.

Les habitations sont toutes regroupées au centre des différents villages, ils n'existent donc pas de hameau sauf au niveau du lieu dit « la Boichaulle ». Seul ce regroupement de quelques habitations se situe dans le périmètre du site. Le site Natura 2000 est situé à moins de 5 Km des centres des différentes communes.

A titre indicatif, le tableau suivant présente les taux de variations annuelles de la population et le nombre d'habitants par commune ; ceux-ci sont globalement stables sur la période 1990 – 1999 (cf. tableau ci-dessous).

Commune	Nombre d'habitants	Taux de variation annuelle de la population (1990-1999)
Foulain	737	+ 0,1 %
Marnay-sur-Marne	263	+ 0,7 %
Poulangy	417	+ 0,1 %
Vesaignes-sur-Marne	133	- 0,4 %

IV.2. INFRASTRUCTURES

IV.2.1. GRANDS AXES DE COMMUNICATION

Les axes de communication sont un des éléments déterminants du site.

- Axes routiers

Plusieurs axes routiers plus ou moins importants traversent ou longent le site. Les axes les plus importants sont la route départementale 146 qui relie Foulain à Poulangy et la route nationale 19 qui longe le site et relie Foulain à Vesaignes-sur-Marne. Les autres axes routiers sont classés comme chemins communaux.

- Voie ferrée

Le site est traversé du nord au sud par la voie ferrée qui relie Chaumont à Langres. Le trafic ferroviaire concerne à la fois du transport de personnes et de marchandises. Pour le trafic de personnes, les lignes concernées sont Paris - Mulhouse et Reims - Dijon.

La SNCF effectue deux types d'entretien. Un entretien dit « cyclique » est effectué sur les voies (concerne principalement les attaches et traverses) et les ouvrages d'art. L'entretien de la voie ferrée concerne la géométrie et l'entretien des voies, les différents ouvrages d'art et l'entretien des abords des voies. Tous les travaux concernant les abords des voies sont effectués ponctuellement quand cela s'avère nécessaire. Il s'agit cette fois d'un entretien dit « curatif ». Des traitements herbicides sont également réalisés dès lors que la ligne de chemin de fer est en service. Des herbicides curatifs foliaires et des herbicides préventifs résiduels sont ainsi pulvérisés plusieurs fois par an dans les emprises ferroviaires.

Trois tunnels sont présents sur le site et font l'objet d'un entretien annuel et quinquennal. Ces entretiens se font sous forme de visites visuelles approfondies des

différents ouvrages afin de détecter quels sont les travaux à effectuer. Seuls deux d'entre eux sont toujours en service.

- Canal entre Champagne et Bourgogne

Le site est également traversé par le canal entre Champagne et Bourgogne, anciennement appelé canal de la Marne à la Saône. Celui-ci suit un tracé sensiblement parallèle à celui de la Marne, sur la rive droite de celle-ci. L'entretien du canal est effectué par la subdivision mixte de Chaumont des Voies Navigables de France (service sous tutelle de la Direction Départementale de l'Équipement). Chaque année le canal est interdit à la navigation (période désignée comme « période de chômage ») pour une durée de 10 jours à un an. Pour l'année 2005 et 2006, il est prévu une période de chômage de 1 mois. Durant cette période, un bief sur deux est vidé afin de permettre les travaux d'entretien. Il peut s'agir de curage, de maçonnerie ou des travaux de réfection des bois de portes aux niveaux des écluses ou des descentes de berges. L'eau du canal est donc soit vidée dans la Marne, soit transvasée dans le bief juxtaposé. En dehors de cette période, un entretien régulier des berges (fauchage, débroussaillage) a lieu.

La fréquentation du canal est d'environ 3 à 4 péniches par jour en moyenne. En période estivale, entre les mois de Mai à Septembre, l'activité de plaisance se surajoute à cette fréquentation habituelle. Le canal peut alors compter jusqu'à 5 à 10 bateaux supplémentaires par jour.

Il est à noter que le chemin de halage qui longe le canal à l'ouest est carrossable (enrobé) et a été aménagé en piste cyclable.

IV.2.2. ITINERAIRES DE RANDONNEES

La pratique de la randonnée en Haute-Marne est une activité bien développée. Il existe en effet 1600 Km de sentiers de randonnées dont 3 sentiers de Grande Randonnée et de nombreux sentiers de Promenades et Randonnées réparties sur l'ensemble du département. Néanmoins, la fréquentation de ce réseau reste faible.

Sur les communes concernées par le site Natura 2000, un seul sentier de Promenades et Randonnées existe. Il s'agit du circuit de Rochevilliers qui ne se situe pas dans le périmètre du site ni même à proximité immédiate. En revanche un projet de création d'un circuit de Promenades et Randonnées est prévu sur la commune de Poulangy. Ce projet, s'il aboutit, passera dans la partie nord du site.

IV.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

Le site s'inscrit dans une région naturelle où la présence de la forêt est fortement marquée. Les activités économiques principales qui s'y exercent sont essentiellement rurales. Il s'agit en effet de la sylviculture (au niveau des pentes boisées) et de l'agriculture (aux niveaux des fonds de vallées et sur les plateaux). Aucune activité industrielle n'a été recensée sur le site ou à proximité.

Le Syndicat de la Marne amont gère l'entretien de la rivière et de ses berges.

En marge du site, sur la commune de Nogent, une station d'épuration est en activité.

IV.3.1. ACTIVITES AGRICOLES

IV.3.1.1. Contexte général

Le département de la Haute-Marne comptait 2200 agriculteurs en 2004 pour une Surface Agricole Utile (SAU) d'environ 317000 hectares. Cette SAU représente 20 % de la SAU régionale. Le département présente une diminution importante du nombre d'exploitations agricoles, supérieure à celle observée dans les autres départements de la région. Les principales activités sont les grandes cultures (céréales et colza) et l'élevage bovin, principalement laitier et mixte (lait et viande). Ce dernier connaît depuis quelques années une forte diminution au profit des exploitations associant la culture à l'élevage.

Le recensement agricole de 2000 montre que les exploitations haute-marnaises se détournent de l'élevage au profit des céréales et des oléoprotéagineux. L'élevage bovin a vu son activité fortement diminuer.

Le Barrois est une petite région agricole où les grandes cultures dominent fortement, intensives et sur sol drainant qui engendrent alors un risque de pollution des nappes phréatiques. L'élevage est tout de même existant sur le secteur. Il est essentiellement bovin (élevage laitier principalement). Très peu d'élevages caprins et ovins existent dans cette petite région, ce qui est également le cas de manière plus générale en Haute-Marne, sauf dans l'extrême sud du département.

IV.3.1.2. A l'échelle du site

Les parcelles de grandes cultures n'ont pas été intégrées au site Natura 2000. C'est donc l'élevage qui domine sur les parcelles non boisées, avec une diversité de pratiques :

- Elevage de bovins allaitants sur certaines pâtures de plateau et de bas de pente à l'est du canal. Les pratiques sont relativement intensives, avec en particulier la coupe récente de linéaires arborés en lisière de forêt et le long d'un ru. Les animaux sont mis en pâture de la mi-mai à l'automne.
- Elevage d'ovins viande relativement extensif, sur des pâtures qui semblent en voie de déprise, du côté ouest du canal.
- Pâturage d'ânes sur le fond de la vallée de la Traire à Poulangy.

Notons à Marnay, à l'est du Bois de la Pommeraie, la présence d'une friche postculturelle récente, sur la partie haute de laquelle ont été aménagées quelques pièces d'eau de loisir de faible superficie. Cette parcelle est en friche du fait du mauvais état du pont de la Pommeraie, mais il semble qu'elle ne soit pas destinée à être cultivée à nouveau sur sa partie haute en lisière de forêt.

IV.3.2. ACTIVITES SYLVICOLES

La forêt occupe 60% de la superficie du site « Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay ». Celle-ci est majoritairement communale, le reste appartenant à des propriétaires privés.

Sur le site, 4 entités forestières peuvent être distinguées :

❖ La forêt communale de la Pommeraie.

Elle est la propriété de la commune de Marnay-sur-Marne. Cette forêt est gérée par l'ONF. Un plan d'aménagement a donc été produit pour ce massif forestier. La forêt a été divisée en deux séries au sein desquelles la gestion diffère. La première série a pour objectif la production de bois. La seconde série est « une série de production et hors cadre » ; cela signifie que 42 ha de forêt seront gérés dans un objectif de production de bois tandis que 8 ha seront consacrés à la conservation des milieux naturels et à la mise en place d'une plantation d'Epicéas.

Les parcelles forestières concernées par le site Natura 2000, parcelles constitutives du bois de la Pommeraie ainsi que celles prolongeant celui-ci, sont les parcelles n°501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511 et 512. Les parcelles n° 501 à 506 appartiennent à la première série. Au sein de cette série, trois groupes se distinguent. La gestion forestière dépendra alors de l'état de maturation des peuplements concernés :

- Groupe de régénération : n°504
- Groupe de préparation : n°501
- Groupe d'amélioration : n°502, 503, 506

Les parcelles n°505, 507, 508, 509, 510, 511 et 512 appartiennent à la deuxième série et sont orientées vers la production.

L'objectif final de l'ONF est de convertir les parcelles de taillis sous futaie en futaie régulière.

Pour les parcelles de la série 1, la gestion choisie s'applique à la totalité de la parcelle. Pour les parcelles de la série 2, la gestion sera effectuée à une échelle plus petite que celle de la parcelle. La gestion se fera par bouquets. Ainsi, 15,71 ha évolueront vers une futaie régulière de hêtres et 26,20 ha évolueront vers une futaie régulière de feuillus précieux.

En raison de la suppression de la desserte du massif de la Pommeraie causée par la détérioration d'un pont sur le canal entre Champagne et Bourgogne, l'ONF prévoit la stabilisation et l'élargissement de la route forestière qui longe les parcelles 507 à 510. Le cas échéant, ce projet d'aménagement interviendra au cœur du site Natura 2000 sans toutefois concerner des habitats forestiers d'intérêt communautaire.

❖ Les forêts des falaises de la Marne et de la Traire

Les forêts situées le long de la Marne et de la Traire sont privées. Ces propriétés forestières inférieures à 25 hectares ne sont pas soumises à l'obligation d'élaborer un plan simple de gestion. L'exploitation y est inexistante. Seuls des prélèvements ponctuels de bois de chauffage y sont effectués.

❖ Plantation de résineux

Au niveau du Châtelet, au sud de l'écluse de la Boichaulle, une plantation de résineux de 2 hectares a été observée. Située sur d'anciennes pelouses calcaires, elle appartient pour moitié à la commune de Poulangy (gérée par l'ONF) et à un propriétaire privé.

❖ Boisements de l'Essiauvé

Traversé par le ruisseau de la Combe Veutet, ces boisements sont à la fois communaux (communes de Marnay-sur-Marne et de Vesaignes-sur-Marne) et privés.

Les parcelles communales (parcelles n°511 et 512) sont destinées à la production et constituent le prolongement du bois de la Pommeraie. La gestion de ces parcelles tend vers la conversion en futaie régulière. Au niveau des reliefs, des boisements composés dans leur strate herbacée par de la Nivéole sont présents. La gestion (prélèvement d'arbres mûrs et limitation du développement de la strate arbustive) consiste à maintenir les peuplements et leur cortège floristique en l'état.

La partie privée se situe à l'est du site. Cette parcelle, inférieure à 2 ha, ne fait l'objet d'aucune gestion forestière ni d'aucun prélèvement de bois de chauffage.

IV.4. LA CHASSE

Le département de la Haute-Marne compte sur son territoire 8000 chasseurs haut-marnais. S'ajoutent à cela 2300 chasseurs provenant des départements limitrophes. Ceux-ci sont attirés par la densité importante des populations de grand gibier présentes sur le département.

❖ Acteurs concernés

La pratique de la chasse dans le secteur se partage entre 4 grands acteurs :

- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Poulangy,
- Association Communale de Chasse Agréée de Marnay-sur-Marne,
- Société communale de chasse de Vesaignes-sur-Marne,
- Société communale de chasse de Foulain.

Le territoire de chasse de chacune des différentes associations ou sociétés de chasse se limite au territoire communal. Dans le périmètre du site, la chasse est effectuée en majorité par l'ACCA de Poulangy et de Marnay-sur-Marne.

Acteurs	Territoire de chasse	Nombre de fusils	Objectifs de chasse		Nombre de bêtes tuées (en 2006)	
			Chevreuil	Sanglier	Chevreuil	Sanglier
ACCA de Poulangy	Communal	21	27		27	

ACCA de Marnay-sur-Marne	Communal	16	3	11	2	11
--------------------------	----------	----	---	----	---	----

❖ La chasse dans le bois de la Pommeraie

Dans le massif de la Pommeraie, la chasse est louée à l'ACCA de Marnay-sur-Marne. La principale espèce de grand gibier chassée est le Chevreuil. La chasse s'effectue environ 5 à 6 fois par an en battue. Il semble par ailleurs qu'en raison du braconnage, la densité de ses populations ait fortement diminuée, passant en une dizaine d'années de 20 animaux aux 100 hectares à seulement 5 à 6 animaux aujourd'hui. Aucun agrainage n'est pratiqué sur le site.

❖ La chasse sur les coteaux boisés de la Marne

Les formations à Buis des coteaux boisés abrupts situés de part et d'autre de la Marne sont chassés par les ACCA de Poulangy et de Marnay-sur-Marne. La principale espèce chassée est le Sanglier. La chasse est principalement effectuée en battue à une fréquence d'environ 3 à 4 fois par an. La présence de promeneurs dans le fond de la vallée et la topographie des lieux rendent la chasse dangereuse. Néanmoins, en raison des dégâts occasionnés sur les grandes cultures des plateaux et des risques de collision qui existent au niveau de la route nationale et de la voie ferrée, il est nécessaire de réguler les populations de Sangliers qui se concentrent dans cette zone refuge. Aucun agrainage n'est pratiqué sur le site.

IV.5. LA PECHE

En 2005, le nombre de pêcheurs inscrits à la Fédération de Pêche de Haute-Marne est de 12817. Ce nombre est en baisse depuis plusieurs années. En 2004, la baisse du nombre de pêcheurs dans le département atteignait environ 11% par rapport à l'année précédente.

Cette tendance s'observe également à un niveau plus local, puisque l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Nogent enregistre une baisse sensible chaque année. Le nombre d'adhérents en 2005 est de 702 contre 791 en 2004.

❖ Le Canal entre Champagne et Bourgogne

La partie du canal incluse dans le périmètre du site est gérée par l'AAPPMA de Nogent. Sur ce canal aucun document d'orientation, d'aménagement et de gestion, tel que le SAGE ou contrats de rivière n'a été produit. Cette AAPPMA possède des lots de pêche sur le canal entre Champagne et Bourgogne. Le canal est classé en 2ème catégorie piscicole. Les principales espèces pêchées sont le Brochet, la Perche, la Carpe, la Truite fario, le Brème, le Gardon, le Chevesne, etc. Notons par ailleurs que la reproduction de la Truite fario et du Brochet a été observée sur la Marne. Les pratiques de pêche les plus communes sont la pêche aux carnassiers, la pêche à la ligne ainsi que la pêche à la mouche. Chaque année, le canal est empoissonné en Truite fario et en Truite arc-en-ciel (500kg) et en Carpes (150 kg).

❖ **La Marne**

La partie de la Marne incluse dans le périmètre du site (tronçon Marne C) est également gérée par l'AAPPMA de Nogent. Elle possède des lots de pêche entre Chanoy et Poulangy. La Marne est également classée en 2^{ème} catégorie piscicole. La qualité de l'eau au niveau du tronçon et de ses affluents est altérée (excès de nutriments et de matières en suspension). Des apports excessifs liés à des rejets agricoles, domestiques et industriels sont à déplorer. Les principales espèces pêchées sont le Brochet, le Gardon, la Perche, la Truite fario. Les pratiques de pêche sont identiques sur la Marne et sur le canal. La pression de pêche y est faible.

❖ **La Traire et le rau de la Combe Veutet**

Ces affluents de la Marne sont compris dans le tronçon Marne C. La pêche y est très peu pratiquée.

IV.6. MOTOCROSS ET ENDUROMOTO

Les loisirs motorisés connaissent actuellement un engouement de la part du grand public. En 2006, le nombre de licenciés en Haute-Marne est de 323, mais les pratiquants ne sont pas tous licenciés. Il existe au sein du département de nombreux terrains adaptés pour la pratique de cette activité.

Au nord-est du site, à proximité du lieu dit « Haute-Roche », un terrain de moto-cross a été créé en 1955. Il appartient au club de motocross haut-marnais, qui compte 70 adhérents dont 40 coureurs. Le nombre d'adhérents est stable depuis plusieurs années. Cette association est également propriétaire d'un deuxième terrain de motocross et d'un terrain de super-cross situés tous deux en dehors du site, sur la commune de Semouvières.

Le terrain de motocross situé dans notre aire d'étude accueille chaque année une compétition nationale. Le terrain fait parti des circuits homologués pour le championnat de France. Durant cette manifestation, la fréquentation du site passe à 2500 personnes, en comptant les travailleurs, coureurs et visiteurs.

Le terrain est entretenu par le passage d'un engin de terrassement est prévu pour damer la terre.

Notons par ailleurs la recrudescence de la pratique de l'enduromoto signalée notamment sur la commune de Marnay-sur-Marne. Il semble néanmoins que les amateurs de cette pratique se limitent aux chemins existants, et ce, en dehors du site Natura 2000.

IV.7. CONSTRUCTION D'HABITATIONS ET DEVELOPPEMENT DE SITES DE LOISIRS

Un projet de construction d'un lotissement est à l'étude à proximité du site, sur la commune de Marnay-sur-Marne, au niveau de la source des Lachères. Celui-ci se ferait au détriment d'un habitat d'intérêt communautaire (pelouse calcicole sèche).

A plusieurs endroits, les espaces prairiaux et friches postculturelles en déprise ont fait l'objet d'aménagements privés divers pour les loisirs de particuliers :

- A Marnay, dans la friche de la Pommeraie, rendue temporairement impropre à la culture par le mauvais état du pont de la Pommeraie, des cabanes et de petites pièces d'eau ont été aménagées en lisière, en tirant partie de sources.
- A Poulangy, les pelouses calcaires d'intérêt communautaire situées en bas de falaise de la Traire, dans la continuité de l'agglomération accueillent quelques jardins.
- En contrebas du Champ Magnien, en périphérie du site, une cabane et un dépôt de divers véhicules usagés ont été déposés sur une pelouse sèche en voie d'embroussaillage.

IV.8. DECHARGES SAUVAGES OU AUTORISEES DE DECHETS INERTES

Plusieurs sites de dépôts divers ont été recensés sur le site :

- L'ancienne décharge municipale de Poulangy continue à recevoir des déchets divers non autorisés : encombrants, déchets inertes, déchets verts, diverses ordures. Les feux y sont fréquents. Cette décharge a mis à profit la présence d'une falaise. Les éléments non dégradés de cette falaise sont d'intérêt communautaire.
- Dépôt de véhicules usagés sur le site de la source des Lachères, à Marnay-sur-Marne.
- Dépôt de terres d'origine inconnue sur le haut de la falaise de la haute Roche, à Poulangy, qui ont recouvert et dégradé un habitat d'intérêt communautaire.

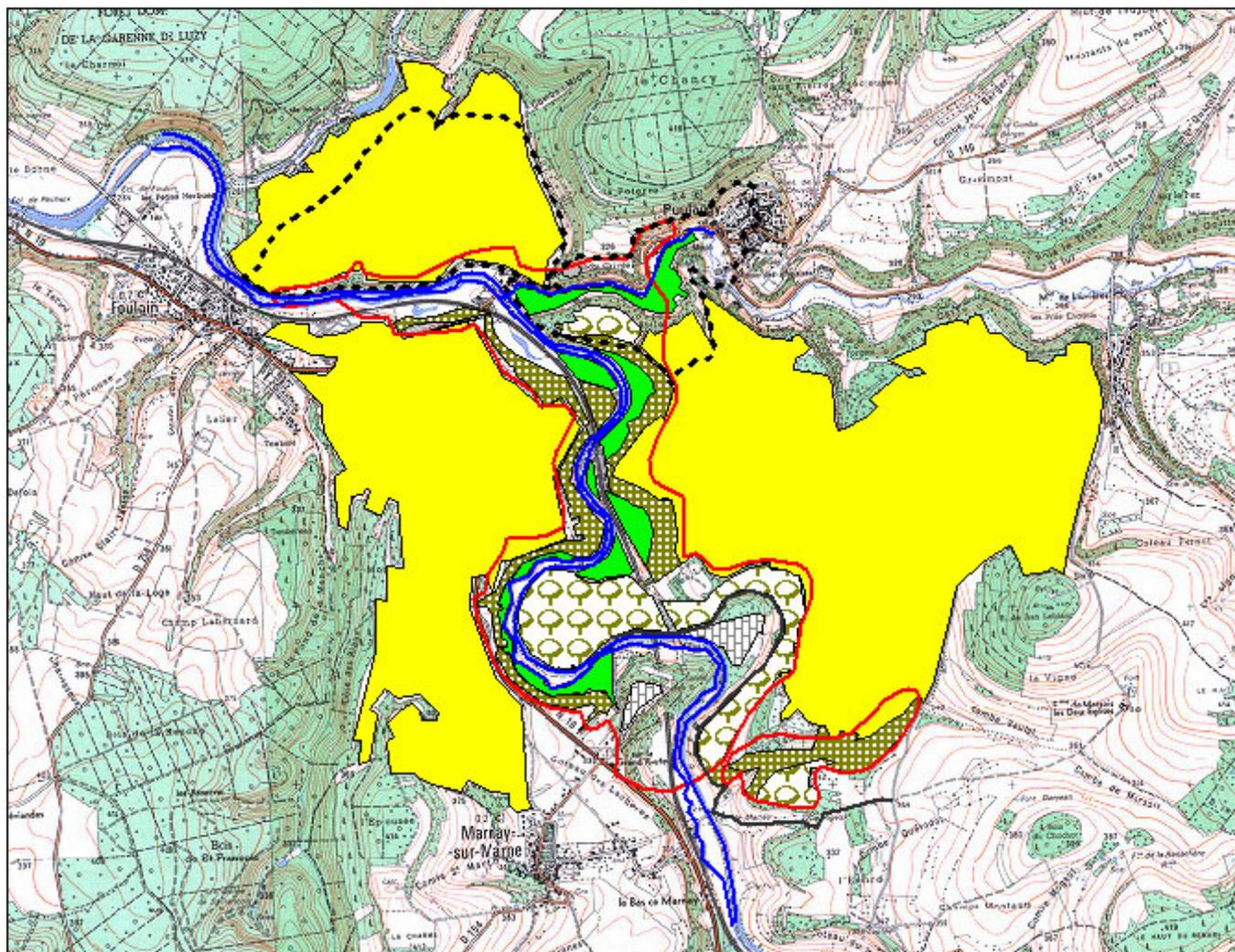
IV.9. TABLEAU SYNTHETIQUE

ACTIVITES RECENSEES SUR LE SITE			
Activité	Personnes concernées	Pratiques	Localisation
Agriculture	Exploitants	Grandes cultures	Sur les plateaux
Elevage	Exploitants	Pâturage bovin et ovin, ânes	En fond de vallée
Sylviculture	Office National des Forêts	Gestion orientée vers la conversion en futaie régulière et la production de bois	Forêt de la Pommeraie
		Gestion orientée vers la conservation des milieux naturels	
	Propriétaires privés	Exploitation de bois	Plantation résineuse du Châtelet
		Pas de gestion forestière	Boisements des falaises de la Marne et de la Traire
Chasse au grand gibier	Associations de chasse communale	Prélèvements ponctuels pour le bois de chauffage	Boisements des falaises de la Marne et de la Traire
		Exploitation de bois	Plantation résineuse du Châtelet
		Chasse au Chevreuil en battue Aucun agrainage	Forêt de la Pommeraie
Pêche	AAPPMA de Nogent	Chasse au Sanglier en battue Aucun agrainage	Coteaux boisés de la Marne
		Pêche à la ligne et à la mouche	Canal entre Champagne et Bourgogne
Randonnée pédestre	Particuliers	Pêche à la ligne et à la mouche	La Marne
Activité motorisée	Moto-club haut-marnais	Randonnées, faible fréquentation	Circuit de Rochevilliers en marge du site Circuits de promenade dans la vallée de la Marne
Trafic fluvial	Moto-club haut-marnais	Sur circuit fermé de motocross	Terrain de motocross à proximité du site, au lieu dit « Haute-roche »
	Péniches	Transports de marchandises	Canal entre Champagne et Bourgogne
Gestion courante du canal	Particuliers	Plaisance	Rivière de la Marne
		Voies Navigables de France	Curage du canal et dépôts localisés de boues de curage Entretien des berges par gyrobroyage Prises d'eau
Gestion et entretien courant de la rivière	Syndicat Marne Amont	Réalisation d'ouvrages hydrauliques Lutte contre l'érosion des berges et entretien de la ripisylve	La Marne

Construction d'habitations et développement de sites de loisirs	Particuliers Communes	Aménagement de cabanes et de pièces d'eau	Friche de la Pommeraie à Marnay-sur-Marne
		Aménagement de jardins	Sur les pelouses calcicoles du bas de falaise de la Traire, à Poulangy
		Construction d'une cabane	En contrebas du champ Magnien
Décharges sauvage ou autorisées de déchets inertes	Particuliers	Dépôts divers	Sur l'ancienne décharge de Poulangy
		Dépôts de véhicules usagés	Source des Lachères, à Marnay-sur-Marne
		Dépôt de terre d'origine inconnue	Falaise de la Haute-Roche, à Poulangy
Trafic ferroviaire	SNCF	Circulation de trains Traitements herbicides des voies de chemins de fer	Le long de la voie de chemins de fer

Document d'objectifs FR2100264
"Pelouses, Rochers, Bois, Prairies de la Vallée de la Marne à Poulangy-Marnay"

CARTOGRAPHIE DES USAGES



Sources : DIREN Champagne-Ardenne
Fond : IGN Scale 25
Cartographie : Biotpe, 2005



Grandes cultures



Pâturage bovin ou fauche, avec fertilisation peu intensive



Décharge sauvage de produits inertes



Décharge sauvage de produits inertes et projet de création d'un lotissement ou cabanisation



Forêts de production



Forêts non gérées, exploitation ponctuelle du bois de chauffage



Itinéraire du projet de sentiers de randonnée



Itinéraire du projet de desserte forestière



Pratique de la pêche

0 200 m 400 m

Echelle : 1/ 20 000

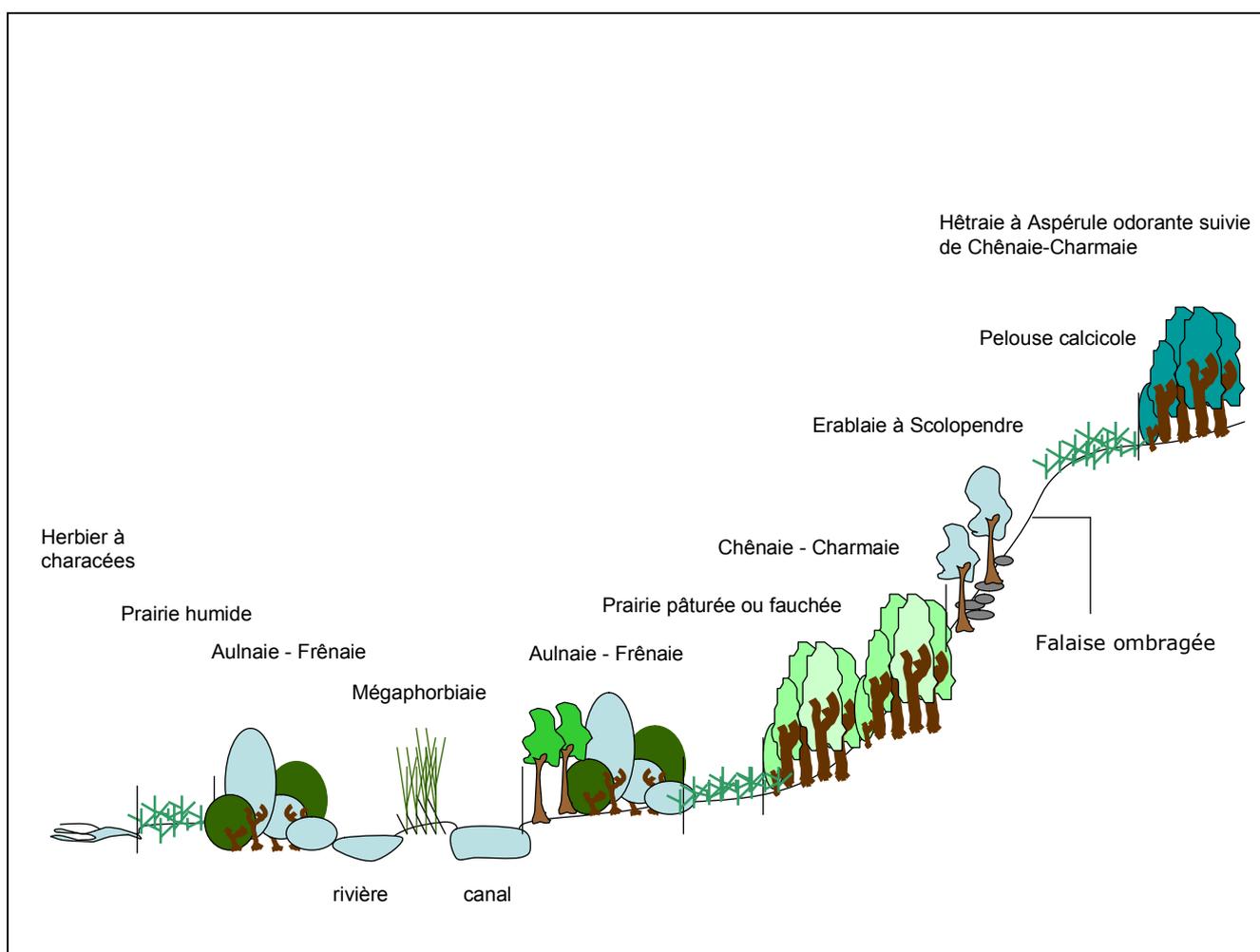


V. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

V.1. LES HABITATS

Suite à la phase de terrain, 13 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été identifiés sur l'ensemble du site, dont 5 sont prioritaires.

Figure 1 : Transect théorique des formations végétales observées au niveau de la vallée de la Marne



V.1.1. HABITATS HUMIDES

❖ **Herbier à Characées (Code Natura 2000 : 3140)**

Cet habitat se développe généralement en situation plus ou moins ensoleillée, au sein d'une mare créée artificiellement. L'eau y est soit relativement riche en bases dissoutes (pH souvent égal à 6-7), soit d'une couleur bleu verdâtre, très claire et pauvre à moyennement riche en éléments nutritifs et riche en bases (pH souvent supérieur à 7,5). Les Characées sont des espèces pionnières colonisant rapidement des milieux dépourvus de végétation. Ces espèces forment à terme, un tapis dense de végétation.

Sur le site, les herbiers à Characées sont situés au niveau de la friche postculturelle de la Pommeraie. Ils se développent en situation fortement ensoleillée dans une pièce d'eau très récente, peu profonde. L'eau y est eutrophe. Le milieu est encore relativement ouvert car seul les bords de la mare sont pour le moment colonisés. Cet habitat reste malgré tout dans un bon état de conservation.

En 2005, cet habitat était également présent dans d'autres pièces d'eau dont il a disparu depuis en raison du vieillissement du milieu et de l'introduction de poissons.

Les herbiers à Characées sont des milieux à forte valeur patrimoniale et sont inscrits à l'annexe II de la directive Habitats.

❖ **Herbier à Renoncules (Code Natura 2000 : 3260)**

Une végétation des eaux courante est présente sur la Marne et la Traire. Celle-ci est présente en colonies discontinues souvent monospécifiques, en longues chevelures mouvantes entre deux eaux ou en tâches denses sur le fond, toujours vertes, même en hiver. On y observe notamment des Renoncules *Ranunculus sp.* et des Callitriches comme *Callitriche stagnalis*. Elle peut être émergée pendant de courtes périodes à l'étiage.

Cette végétation, relativement commune, est d'intérêt communautaire non prioritaire.

❖ **Eaux stagnantes sans végétation**

Sur le site, deux types d'eaux stagnantes ont été rencontrés :

- Le canal. Sa fonction, sa profondeur et la qualité de ses eaux ne permettent pas le développement d'herbiers aquatiques qui seraient d'intérêt communautaire.
- Quelques pièces d'eau de petite taille aménagées depuis moins de cinq ans par des particuliers pour leurs loisirs. Elles sont alimentées par une source captée sur la parcelle. Le fond et les berges offrent des conditions très eutrophes du fait du passé d'agriculture intensive de la parcelle. L'une d'elle, très récente, héberge un herbier à characées et est citée plus haut. Du fait de la présence de poissons (carpes probablement) et de l'eutrophisation, les herbiers pionniers ont disparu de la seconde. L'eau est opaque et très chargée en phytoplancton.

❖ **Source pétrifiante (Code Natura 2000 : 7220*)**

Sur le site, ces milieux très originaux se développent au sein de massifs forestiers, au niveau de petites sources ou suintements. Ces formations s'observent en présence d'une eau basique, chargée en calcaire, pauvre en nutriments et à très faible débit. La couverture végétale est constituée d'une strate bryophytique et parfois d'une strate herbacée clairsemée. Les accumulations de calcaires, facilitées par les mousses, vont à mesure du temps former de petites cascades, ou complexes de vasques plus ou moins

importants. Ces milieux, restreints à de petites surfaces, présentent sur le site un bon état de conservation.

La végétation de cet habitat est considérée comme étant d'intérêt communautaire prioritaire.

❖ **Mégaphorbiaie hygrophile (Code Natura 2000 : 6430-4)**

Cet habitat correspond à une formation de végétation herbacée haute des sols humides. Les espèces caractéristiques de cet habitat sont caractérisées par leurs larges feuilles et leur floraison tardive.

Très localisé sur le site, il se développe sur des zones soumises à des crues hivernales ou printanières temporaires où le sol reste humide presque toute l'année. Les sols sont généralement assez riches en éléments grossiers (limons sableux, galets avec sables) provenant de matériaux alluviaux et sont donc bien aérés, avec une forte activité biologique (sols riches en azote).

Sur le site, ces formations linéaires résultent de l'abandon des prairies de fond de vallée. Elles se développent sur des sols mésotrophes à eutrophes. Cet habitat présente des espèces sociales très dynamiques des milieux eutrophes, entraînant une certaine pauvreté floristique (*Ortie dioïque Urtica dioica*, Baldingère *Phalaris arundinacea*, Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum*, etc.). Il s'agit d'une association très commune présente le long de toutes les rivières et parfois des fossés. Son état de conservation est moyen compte tenu de son niveau trophique, de sa diversité moindre et de sa présence en mosaïque avec des roselières et des cariçaies.

La variantes de cet habitat présente sur le site n'a pas une forte valeur patrimoniale.

V.1.2. HABITATS PRAIRIAUX

❖ **Pelouse calcicoles (Code Natura 2000 : 6210)**

Les pelouses calcicoles sont des formations végétales composées principalement de plantes herbacées vivaces formant un tapis plus ou moins continu. Ce sont des milieux en régression, témoins d'une activité agro-pastorale passée, et qui abritent une biodiversité élevée. Sur le site, plusieurs types de pelouses ont pu être observés. Il s'agit des pelouses calcicoles sèches (Code Natura :6210-24), des pelouses mésophiles calcicoles (Code Natura : 6210-15) et des pelouses calcicoles ourlifiées à Brachypode penné (Code Natura : 6210-17).

Sur le site, les pelouses calcicoles sèches sont présentes en haut de pente ou au niveau de pentes relativement marquées et en situation chaude. Elles reposent sur tous types de calcaires y compris marneux, très rarement sur des graviers et sables alluviaux. Les sols sont peu épais, surtout de type brun calcique et brun calcaire. Cet habitat occupe sur le site une surface de 4,8 hectares.

Les pelouses calcicoles ourlifiées à Brachypode penné se trouvent surtout en situation de plateaux. Leur exposition est variée, mais plus rarement au sud. Elles reposent sur des calcaires ou des marnes et présentent des sols souvent assez épais et de type brun calcique profond. Elles succèdent aux pelouses précédentes lorsque le pâturage disparaît, et peuvent bloquer pendant longtemps l'embroussaillage spontané, du fait du pouvoir couvrant du Brachypode. Cet habitat occupe sur le site une surface de 4,5 hectares.

Situées sur le site en bas de pentes ou au niveau de pentes relativement peu marquées, les pelouses mésophiles calcicoles sont plus rarement exposées au sud et reposent sur des calcaires ou des marnes. Les sols sont souvent assez peu épais et de type brun calcaire. Cet habitat occupe sur le site une surface de plus de 2 hectares.

Sur le site, ces pelouses présentent un état de conservation moyen à bon localement. Elles ont disparu du site du motocross.

Ces milieux, du fait de leur intérêt patrimonial fort, sont inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats ».

❖ **Pelouses des dalles calcaires (Code Natura : 6110-1*)**

Ces pelouses rases et écorchées sont en général peu recouvrantes et très basses. Généralement en situation de plateaux et exposées au sud, elles se développent sur des dalles de calcaires durs plus ou moins horizontales. Les sols sont peu épais, squelettiques, parfois finement sableux, souvent riches en calcaire actif et en matière organique se desséchant rapidement. La strate herbacée discontinue se caractérise par la présence des orpins (*Sedum* spp.) et de quelques espèces basses comme le Thym précoce (*Thymus praecox*), la Potentille printanière (*Potentilla tabernaemontani*), la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*). Les mousses et les lichens sont bien développés. Bien qu'assez fréquents en Haute-Marne, ces milieux n'occupent jamais de grandes surfaces. Ils présentent un intérêt patrimonial fort. Ils abritent une diversité floristique élevée et constituent un habitat refuge pour de nombreuses espèces d'origine méditerranéenne.

La dynamique de cet habitat est peu marquée et l'enjeu en terme de conservation est faible.

Ces milieux sont inscrits à l'annexe I de la directive et présentent sur le site un état de conservation excellent.

❖ **Prairie pâturée, prairie mésophile de fauche et prairie remaniée**

Des prairies pâturées (62 hectares) par des bovins ainsi que des prairies remaniées (18 hectares) et fauchées (7 hectares) ont été observées sur le site. Ces habitats, très présents sur le site (88 hectares), ne présentent pas d'intérêt floristique majeur. Ils ne sont pas inscrits au titre de la Directive Habitats.

V.1.3. HABITATS FORESTIERS

❖ **Aulnaie – Frênaie des bords du canal et de la Marne (Code Natura 2000 : . 91EO-9*)**

Cet habitat, représenté sur plus de 16 hectares, se développe sur des sols humides à frais riches en matière organique en bordure du canal et de la Marne. Les sols de cet habitat peuvent être engorgés en hiver mais ils s'assèchent en été. La strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive est structurée par la présence d'Aubépine (*Crataegus monogyna*), de Prunellier (*Prunus spinosa*), localement de Tremble (*Populus tremula*)... Le tapis herbacé est très diversifié. En effet, cette formation forestière de bords des eaux, appelée ripisylve, est fréquemment pâturée en sous-bois, fauchée ou bien parcouru par un chemin piétonnier. Ces situations multiples favorisent la présence d'espèces herbacées diversifiées : espèces

des mégaphorbiaies comme la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), la Reine des près (*Filipendula ulmaria...*), espèces des prairies de fauche comme la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), le fromental (*Arrhenatherum elatius*), des espèces des prairies pâturées comme la Houlque (*Holcus lanatus*) ou encore la Crételle (*Cynosurus cristatus*).

D'après les cahiers d'habitats forestiers cette formation alluviale serait à rapprocher des aulnaie-frênaie à Aegopode, codé en 91E0*-9. Son état de conservation est moyen sur le site. Du fait de sa rareté actuelle, l'Aulnaie – Frênaie à hautes herbes présente une forte valeur biologique. Cet habitat est inscrit à la directive « Habitats » comme étant d'intérêt communautaire prioritaire.

❖ **Saulaie pionnière**

La Saulaie pionnière (moins de 1 hectare) n'est pas un habitat inscrit à l'annexe I de la directive. Cette formation plus ou moins linéaire est constituée par une strate arbustive dominée par des saules (Saule cendré, *Salix cinerea*, Saule pourpre, *Salix purpurea*, Saule marsault *Salix caprea*).

❖ **Frênaie–Erablaie des fonds de vallées (Code Natura 2000 : 91E0-5*)**

Cet habitat, très localisé sur le site, occupe une surface d'un peu plus de 1 hectare. Il se rencontre au niveau des cours d'eau des petites rivières, sous forme d'un groupement linéaire relativement étroit. Sur matériaux alluviaux riches en cailloux et graviers, les sols sont en général carbonatés et bien drainés en dehors des périodes de crues. La strate arborée est dominée par le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). La strate arbustive peu présente est dominée par le Noisetier (*Corylus avellana*) et le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*). Le tapis herbacé se caractérise par la présence de Laïche espacée (*Carex remota*) et de Reine des près (*Filipendula ulmaria*). Les parcelles concernées présentent la plupart des espèces caractéristiques de cet habitat sans toutefois correspondre strictement à sa description. Son état de conservation est bon.

Ce type d'habitat présente une forte valeur patrimoniale. En effet, il est très rare pour le département et offre une richesse floristique remarquable. Pour ces raisons, il est inscrit comme habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire au sein de la directive Habitats.

❖ **Chênaie – Charmaie calcicole**

Cet habitat occupe la plus grande superficie du site (plus de 174 hectares). On le rencontre à la fois sur les pentes stabilisées et sur les plateaux. La strate arborée est généralement dominée par le Chêne sessile (*Quercus petraea*) et le Charme (*Carpinus betulus*). Il s'agit du sylvofaciès dominant, où le chêne est mené en futaie et le charme en taillis.

Plusieurs variantes de cet habitat sont présentes sur le site. Sur les hauts de pentes la strate arbustive peut s'enrichir d'espèces plus thermophiles comme le Cornouiller mâle (*Cornus mas*) ou la Viorne mancienne (*Viburnum lantana*) alors qu'au contraire, les pieds de coteau à pentes douces, plus frais, peuvent abriter un sylvofaciès à érable dominant (ne se développant pas sur des sols instables) accompagné d'une strate herbacée très diversifiée et riche en vernaies (espèces fleurissant en tout début de printemps), comme l'Ail des ours, *Allium ursinum*. Notons aussi sur la Côte des Buis une variante remarquable, bien que non concernée par la Directive Habitats, à Buis (*Buxus*

sempervirens). Cet arbuste occupent les pentes et les sommets de corniches où il devient quasiment exclusif sous le chêne et le charme. Cette formation est très originale pour ce site Natura 2000 mais ne présente pas un intérêt communautaire.

❖ **Hêtraie à Aspérule odorante (Code Natura 2000 : 9130-5)**

Dans un état de conservation bon à moyen et sur près de 3 hectares, cet habitat se développe en rebord des plateaux et est généralement installé sur des produits d'altération des calcaires ou des marnes, présentant dès lors un horizon minéral constitué d'argiles de décarbonatation ou altérites carbonatées. Les sols bruns riches en calcium sont argilo-limoneux (ou limoneux-argileux), plus ou moins épais et plus ou moins riches en cailloux. L'activité biologique de ces sols est bonne et ils sont généralement bien alimentés en eau. La strate arborée est dominée par le Chêne sessile (*Quercus petraea*), le Charme (*Carpinus betulus*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*). La strate arbustive est bien représentée. Elle est structurée par le Chèvrefeuille (*Lonicera xylosteum*) et le Troène commun (*Ligustrum vulgare*). La strate herbacée peu dense se caractérise par une diversité faible d'espèces. On y observe entre autres la Mélisque uniflore (*Melica uniflora*) et l'Aspérule odorante (*Galium odoratum*).

Ce groupement forestier est inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats ».

❖ **Erablaie à Scolopendre (Code Natura 2000 : 9180-4*)**

Sur un peu plus de 1 hectare, cet habitat exposé généralement au nord s'observe en dessous des falaises calcaires, au niveau des pentes souvent bien marquées et couvertes d'éboulis grossiers. Les matériaux sont issus des calcaires ou de roches siliceuses sur lesquels reposent des sols pauvres en terre fine. Cette dernière provient en grande partie de la décomposition des litières et des autres débris végétaux, donnant une matière organique de couleur noire. L'activité biologique y est importante et assure une bonne nutrition en azote. La strate arborée est dominée par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) avec pour espèces compagnes le Chêne sessile (*Quercus petraea*) et quelques Charmes (*Carpinus betulus*). Le Groseillier à maquereau (*Ribes uva-crispa*) et le Noisetier (*Corylus avellana*) structurent la strate arbustive, peu présente contrairement à la strate herbacée dense. Cette dernière se caractérise par la présence de touffes abondantes de Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*). L'état de conservation de cet habitat est bon sur le site.

Ce groupement présente un intérêt patrimonial fort. Il est inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats ».

V.1.4. HABITATS ROCHEUX

❖ **Les falaises calcaires ensoleillées (Code Natura 2000 : 8210-9)**

Cet habitat se localise sur des parois verticales à subverticales naturelles (falaises) ou artificielles (fortification, rempart, mur de briques, etc.), en situations plutôt chaude et éclairée. Il se développe sur des sols très minces faiblement enrichis en humus et dans les fissures les plus larges. La végétation présente un faible recouvrement de la strate herbacée et demeure assez pauvre en terme de diversité d'espèces. Cet habitat est à rapprocher de l'association à Capillaire et Rue de Muraille. Localement, on rencontre sur les mêmes parois que cet habitat deux espèces remarquables : l'Amélanchier

(*Amelanchier ovalis*) et l'Arabette des sables (*Cardaminopsis arenosa*). Sur le site, l'état de conservation est bon.

Cet habitat rocheux est inscrit à l'annexe I de la directive.

❖ **Les falaises calcaires ombragées (Code Natura 2000 : 8210-18)**

Cet habitat se rencontre sur des falaises de calcaire oolitique affleurant, surplombant des boisements de pentes. Les conditions microclimatiques y sont fraîches. Issue du développement de lichens et de mousses pionniers, une petite quantité de matière organique s'est accumulée. Les fougères s'installent au niveau des fissures et sont fréquemment accompagnées par des espèces herbacées telles que le Lierre (*Hedera helix*) qui, du haut de la falaise se laisse glisser le long de la paroi ou encore par du Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*). Les mousses quant à elles peuvent former de longs chevelus humides tombant des microfalaises.

Cet habitat rocheux est en bon état de conservation sur le site. Il est inscrit à l'annexe I de la directive et présente un intérêt patrimonial fort. En effet, ces falaises peuvent héberger des espèces rares à l'échelle régionale comme la Capillaire à feuilles hastées (*Asplenium trichomanes* subsp. *hastatum*).

V.1.5. HABITATS AGRICOLES ET SYLVICOLES

❖ **Grandes cultures et jachères agricoles**

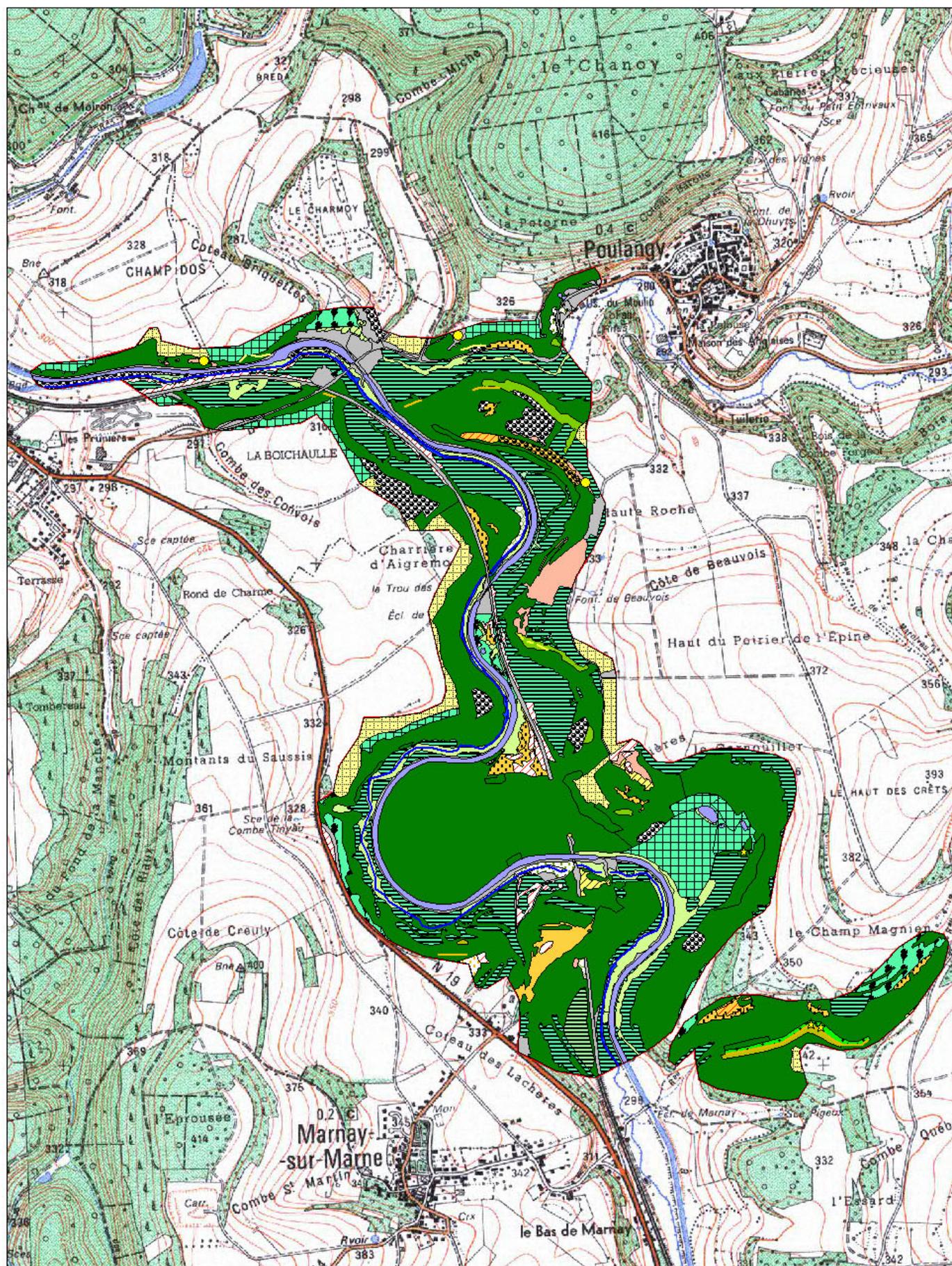
Les grandes cultures sont présentes en marge du site. Ces habitats représentent environ 13 hectares. L'activité agricole dans ce secteur est principalement orientée vers la production de colza et de céréales.

❖ **Plantation de résineux et de feuillus**

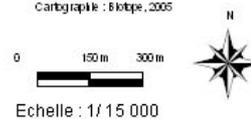
Quelques plantations de pins mais également de feuillus (un peu plus de 10 hectares) ont pu être observées. Ces habitats ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier.

Cf. Carte 3 : Cartographie des habitats naturels du site FR2100264 « Pelouses, Rochers, Bois, Prairies de la Vallée de la Marne à Poulangy-Marnay ».

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS



Sources : DIREN Champagne-Ardenne
Fond : IGN Scale 25
Cartographie : Biotopie, 2005



Echelle : 1/15 000

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS - LÉGENDE

 Limite du pSIC FR 2100264

Habitats humides

-  Eau courante (CORINE: 24.15)
-  Eau libre stagnante (CORINE: 22.13)
-  Herbier à characées (CORINE: 24.12 x 24.44, Natura 2000: 3140)
-  Mégaphorbiaie (CORINE: 37.7, Natura 2000: 6430-4)
-  Mosaïque de cariçaie et de mégaphorbiaie (CORINE: 53.2 x 37.7)
-  Source pétrifiante (CORINE: 54.12, Natura 2000: 7220)

Habitats prairiaux

-  Pelouse calcicole sèche (CORINE: 34.3227, Natura 2000: 6210-24)
-  Pelouse mésophile calcicole (CORINE: 34.3227, Natura 2000: 6210-15)
-  Pelouse ourliée à Brachypode (CORINE: 34.323, Natura 2000: 6210-17)
-  Friche sèche sur calcaire (CORINE: 87.1)
-  Mosaïque de pelouse mésophile calcicole et de fruticées à Prunelliers et Troènes (CORINE: 34.3227 x 31.812)
-  Mosaïque de pelouse mésophile calcicole et de plantation de résineux (CORINE: 34.3227 x 83.31)
-  Prairie mésophile de fauche (CORINE: 38.22, Natura 2000: 6510-5)
-  Prairie pâturée (CORINE: 38.112)
-  Prairie remaniée (CORINE: 81.2)
-  Pelouse des dalles calcaires (CORINE: 34.11, Natura 2000: 6110-1)

Habitats forestiers et fourrés

-  Fruticées à Prunelliers et Troènes (CORINE: 31.812)
-  Aulnaie - Frênaie (CORINE: 44.332, Natura 2000: 91E0-11)
-  Saulaie pionnière (CORINE: 44.12)
-  Frênaie - Erablaie des fonds de vallées (CORINE: 44.3, Natura 2000: 91E0-5)
-  Chênaie - Charmaie calcicole (CORINE: 41.271)
-  Hêtraie à Aspérule odorante (CORINE: 41.131, Natura 2000: 9130-5)
-  Erablaie à Scolopendre (CORINE: 41.41, Natura 2000: 9180-4)
-  Mosaïque de saulaie pionnière et de cariçaie (CORINE: 44.12 x 53.2)

Habitats agricoles et sylvicoles

-  Jachères agricoles (CORINE: 87.1)
-  Grandes cultures (CORINE: 82.11)
-  Plantation de feuillus (CORINE: 83.32)
-  Plantation de résineux (CORINE: 83.31)

Habitats artificialisés

-  Espaces anthropisés (infrastructures routières, bâtiments...CORINE: 86 & 89)
-  Jardins et vergers (CORINE: 85.3 x 83.15)

Habitats linéaires

-  Eau libre (rivière, CORINE: 24.15)
-  Falaise calcaire ensoleillée (CORINE: 62.151, Natura 2000: 8210-9)
-  Falaise calcaire ombragée (CORINE: 62.152, Natura 2000: 8210-18)

V.1.6. SYNTHÈSE DES HABITATS PRÉSENTS SUR LE SITE

Intitulé de l'habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Surface (hectares)	Couverture relative (%)
Eau courante	24.15		2,17	0,6
Eau libre stagnante	22.13		12,52	3,4
Herbier à Characées	24.12 x 24.44	3140		
Herbier à Renoncules	24.44	3260		
Mégaphorbiaie	37.7	6430-4	0,2	0,05
Mosaïque de cariçaie et de mégaphorbiaie	53.2 x 37.7		0,5	0,12
Source pétrifiante	54.12	7220*		
Pelouse calcicole sèche	34.3227	6210-24	4,8	1,3
Pelouse mésophile calcicole	34.3227	6210-15	2,7	0,7
Pelouse ourliée à Brachypode	34.323	6210-17	4,5	1,2
Friche sèche sur calcaire	87.1		0,9	0,2
Mosaïque de pelouse mésophile calcicole et de fruticées	34.3227 x 31.812		0,7	0,2
Mosaïque de pelouse mésophile calcicole et de plantation de résineux	34.3227 x 83.31		1,2	0,32
Prairie mésophile de fauche	38.22		7,3	2
Prairie pâturée	38.112		62,7	17,1
Prairie remaniée	81.2		18	4,9
Pelouse des dalles calcaires	34.11	6110-1*		
Fruticées à Prunelliers et Troènes	31.812		6,2	1,7
Aulnaie – Frênaie	44.33	91E0-9*	16,2	4,4
Saulaie pionnière	44.12		0,9	0,2
Frênaie – Erblaie des fonds de vallées	44.3	91E0-5*	1,1	0,3
Chênaie-Charmaie calcicole	41.271		174,5	47,6
Erblaie à Scolopendre	41.41	9180-4*	1	0,3
Hêtraie-Chênaie à Aspérule odorante	41.131	9130-5	2,8	0,7
Mosaïque de Saulaie pionnière et de cariçaie	44.12 x 53.2		2,2	0,6
Plantation de résineux	83.31		9,2	2,5
Plantation de feuillus	83.32		0,8	0,2
Grandes cultures	82.11		12,9	3,5
Jachères agricoles	87.1		0,3	0,1
Espaces anthropisés	86		18,3	5
Jardins et vergers	85.3, 83.15		1,2	0,3
Falaise calcaire ensoleillée	62.151	8210-9		
Falaise calcaire ombragée	62.152	8210-18		

* : Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

V.1.7. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

V.1.7.1. Synthèse

Milieux	Intitulé de l'habitat sur le site	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Superficie sur le site (en hectares)
Habitats humides	Herbier à characées	24.12 x 24.44	3140	
	Herbier à Renoncules	24.44	3260	
	Mégaphorbiaie	37.7	6430-4	0,05
	Source pétrofiante	54.12	7220*	
Habitats herbacés et fourrés	Pelouse calcicole sèche	34.3227	6210-24	4,8
	Pelouse mésophile calcicole	34.3227	6210-15	2,7
	Pelouse ourliée à Brachypode	34.323	6210-17	4,5
	Pelouse des dalles calcaires	34.11	6110-1*	
Habitats forestiers	Aulnaie – Frênaie	44.33	91E0-9*	16,2
	Frênaie – Erablaie des fonds de vallées	44.3	91E0-5*	1,2
	Erablaie à Scolopendre	41.41	9180-4*	1
	Hêtraie à Aspérule odorante	41.131	9130-5	2,8
Habitats rocheux	Falaise calcaire ensoleillée	62.151	8210-9	
	Falaise calcaire ombragée	62.152	8210-18	
Superficie totale des habitats d'intérêt communautaire				33,25 hectares soit 9,1%

* : Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

V.1.8. LES FICHES HABITATS

Chaque habitat d'intérêt communautaire du site a fait l'objet d'une fiche Habitat.

Cf. Annexe 3 : Méthodologie relative au diagnostic écologique.

Cf. Annexe 5 : Fiches des habitats d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore recensés sur le site FR 2100264 « Pelouse, Rochers, Bois, Prairies de la Vallée de la Marne à Poulangy-Marnay ».

V.2. ESPECES DE LA DIRECTIVE

V.2.1. ESPECES ANIMALES

La recherche bibliographique, la consultation de personnes ressources et les inventaires réalisés au cours de la phase de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de 4 espèces de chauves-souris inscrites à la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Rappelons que la prospection de terrain n'a concerné que les chauves-souris. Au sein des autres groupes, aucune espèce d'intérêt communautaire n'est inscrite sur le Formulaire Standard de Données et n'a été inventoriée sur les fiches descriptives des ZNIEFF ayant servi pour délimiter le périmètre.

A l'intérieur du site, il existe un site d'hibernation : le « Trou aux Fées », situé sur le versant est de la vallée de la Marne, à mi distance entre Poulangy et Marnay-sur-Marne. Celui ci est connu des naturalistes locaux et fait l'objet d'un suivi sur plusieurs années. Les espèces présentes sont : *Rhinolophus hipposideros*, *Myotis myotis*.

Dans un rayon de 10 Km autour du site, des colonies de reproduction sont connues et concernent trois espèces : *Myotis emarginatus*, *Myotis myotis*, *Rhinolophus hipposideros*. Ces colonies se localisent au sein de bâtiments sur la commune de Vesaignes-sur-Marne.

Des contacts récents, réalisés par le groupe Chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne, permettent de considérer la présence d'autres espèces comme fortement potentielle, bien que nous ne les ayons pas observés lors de notre passage.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Présence	Degré de rareté		Statut de protection
				LRR	LRN	
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	A	S	S	PN, DHII, DHIV
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	1321	A	E	V	PN, DHII, DHIV
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	A	E	V	PN, DHII, DHIV
<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	P	E	V	PN, DHII, DHIV

Présence : P = Potentielle, A = Avérée

Degré de rareté : LRR = Liste Rouge Régionale, LRN = Liste Rouge Nationale.

E = en danger, V = vulnérable, S = à surveiller.

Statut de protection : PN = protégé nationalement,

DHII = Directive Habitat annexe II,

DHIV = Directive Habitat annexe IV.

Les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » sont les plus importantes. Leur conservation est primordiale et nécessite la mise en place de Zones Spéciales de Conservation.

Sur les 7 espèces présentes ou potentiellement présentes sur le site, 4 d'entre elles sont inscrites à l'annexe II de la Directive. Ce site présente donc un fort intérêt écologique.

Le Murin de Beschtein est inscrit au FSD, mais sa présence sur le site n'a jamais été confirmée que ce soit dans la bibliographie ou lors de nos passages. Nous n'en tiendrons donc pas compte.

V.2.2. LES FICHES ESPECES

Chaque espèce d'intérêt communautaire du site a fait l'objet d'une fiche Espèce.

Cf. Annexe 3 : Méthodologie relative au diagnostic écologique.

Cf. Annexe 6 : Fiches des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore recensés sur le site FR 2100264 « Pelouse, Rochers, Bois, Prairies de la Vallée de la Marne à Poulangy-Marnay ».

VI. BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION

Les tableaux qui suivent s'appuient sur la codification du Formulaire Standard de Données transmis à la commission européenne lors de la proposition du site. Ils permettent d'avoir une vision la plus synthétique possible des enjeux de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sur le site et d'aider à la définition des objectifs de gestion.

VI.1. LIES AUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Code	Intitulé sur le site							
3140	Herbier à characées	Communautaire		C	A	B	A	2
3260	Herbier à Renoncules	Communautaire		C	A	B	B	2
6430-4	Mégaphorbiaie	Communautaire	0,1	C	B	B	B	1
7220	Source pétrifiante	Prioritaire		C	B	B	C	3
6210-24	Pelouse calcicole sèche	Communautaire	4,8	C	A	C	B	1
6210-15	Pelouse mésophile calcicole	Communautaire	2,7	B	B	B	B	1
6210-17	Pelouse ourliée à Brachypode	Communautaire	4,5	B	B	B	B	1
6110-1	Pelouse des dalles calcaires	Prioritaire		C	C	A	C	1
91E0-11	Aulnaie - Frênaie	Prioritaire	16,2	B	B	B	A	2
91E0-5	Frênaie – Erablaie des fonds de vallées	Prioritaire	1,2	A	C	A	B	3
9180-4	Erablaie à Scolopendre	Prioritaire	1	A	C	A	C	3
9130-5	Hêtraie à Aspérule odorante	Communautaire	2,8	A	C	A	B	2
8210-9	Falaise calcaire ensoleillée	Communautaire		B	C	A	C	3
8210-18	Falaise calcaire ombragée	Communautaire		B	C	A	C	3

(1) Statut européen : « prioritaire » : habitat d'intérêt communautaire prioritaire ;

« communautaire » : habitat d'intérêt communautaire.

(2) Pourcentage de couverture sur le site : estimation du pourcentage de couverture de chaque habitat par rapport à la superficie initiale du site (365 hectares) ;

(3) Degré de représentativité de l'habitat sur le site : indique si l'habitat dispose de toutes les caractéristiques phytosociologiques qui le décrivent ou si son cortège est appauvri. Cette notion donne une mesure de spécificité de chaque habitat

A : représentativité bonne, B : représentativité moyenne, C : représentativité significative.

(4) Vulnérabilité : A : forte vulnérabilité, B : vulnérabilité, C : faible vulnérabilité.

(5) Degré de conservation : intégration des deux colonnes précédentes.

A : conservation excellente, B : conservation bonne, C : conservation moyenne ou réduite.

(6) Possibilités de restauration :

A : restauration facile, B : restauration possible avec effort moyen, C : restauration difficile ou impossible.

(7) Priorité d'action : déduite des deux colonnes précédentes

1 : intervention urgente, 2 : intervention moyennement urgente, 3 : intervention à prévoir ultérieurement ou non-intervention.

(les coefficients 1 à 5 sont celles proposées dans le Formulaire Standard de Données que l'opérateur doit mettre à jour à la fin de la rédaction du document d'objectif).

VI.2. LIES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Espèces		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Code	Nom commun					
1324	Grand Murin	C	B	B	B	3
1304	Grand Rhinolophe	C	A	C	B	1
1303	Petit Rhinolophe	C	B	B	B	2
1321	Murin à oreilles échanquées	C	A	C	B	1

(1) Degré d'isolement : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce.

A : population (presque) isolée ; B : population non isolée, en marge de son aire de répartition ; C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.

(2) Degré de vulnérabilité

A : très vulnérable ; B : vulnérabilité moyenne ; C : non menacée.

(3) Degré de conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée.

A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.

(4) Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce.

A : restauration facile ; B : restauration possible avec un effort moyen ; C : restauration difficile voire impossible.

(5) Priorités d'action : déduite des colonnes précédentes.

1 : intervention urgente ; 2 : intervention moyennement urgente ; 3 : intervention à prévoir ultérieurement ou non-intervention.

Annexe n°1 : Fiches descriptives des ZNIEFF n°210000649 et n°210000650

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

LA HAUTE VALLEE DE LA MARNE DE MARNAY-SUR-MARNE A FOULAIN ET POULANGY

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 00000103

N° SPN : 210000649

Type de zone : 1

Année de description : 1984

Superficie : 348,00 (ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 2005

Altitude : 280 - 365 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 13/06/2006

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

52205 FOULAIN
52295 LOUVIERES
52315 MARNAY-SUR-MARNE
52401 POULANGY

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

417	6	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
621	3	Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires
3411	3	Pelouses rupicoles basiphiles
414	23	Forêts mélangées de ravins et de pentes
381	25	Pâturages mésophiles

b) Autres milieux :

4116	5	Hêtraies thermo-calcicoles
3432	4	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
3182	2	Fourrés à buis
4113	10	Hêtraies neutrophiles à aspérule
443	1	Aulnaies-frênaies médio-européennes
412	8	Chênaies-charmaies
3188	4	Fourrés de genévriers communs
377	0	Franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes
532	2	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)
244	1	Végétation submergée des rivières
241	1	Cours des rivières
65	0	Grottes
8921	1	Canaux navigables

c) Périphérie :

81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
82	Cultures
4	Forêts

Commentaires : 412 (chênaie-charmaie) = chênaie-charmaie calcicole à *Scilla bifolia* substitutive de 4113 (Asperulo-Fagion).

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

54	Vallée
70	Escarpeement, versant pentu
23	Rivière, fleuve
63	Falaise continentale

N° rég. : 00000103 / N° SPN : 210000649

27 Bras mort

Commentaires :

b) Activités humaines :

- 02 Sylviculture
- 01 Agriculture
- 03 Elevage
- 04 Pêche
- 05 Chasse
- 07 Tourisme et loisirs
- 08 Habitat dispersé
- 13 Circulation ferroviaire

Commentaires : Un terrain de moto-cross a été aménagé au niveau des Hautes Roches.

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 30 Domaine communal
- 63 Domaine public fluvial

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection
- 90 Autre protection (préciser : par ex. zones de silence...)

Commentaires : Pelouse avec éperon barré (Combe Forgeot à Louvières) protégés par le CPNCA.

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 540 Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 610 Sports et loisirs de plein-air
- 915 Fermeture du milieu
- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 340 Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
- 360 Modification du fonctionnement hydraulique
- 620 Chasse
- 630 Pêche

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 26 Oiseaux
- 22 Insectes
- 27 Mammifères
- 25 Reptiles
- 24 Amphibiens

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 85 Archéologique
- 82 Géomorphologique
- 83 Géologique
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	3	2	1	0	2	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	9	63	5	2	0	46	0	247	10	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	5	47	5	2				3					
Nb. sp. rares ou menacées	3	4	2	2		5		13					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								4					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La délimitation de la ZNIEFF correspond aux milieux les plus riches et les moins dégradés de la haute vallée de la Marne.

Commentaire général :

La ZNIEFF de la haute vallée de la Marne recouvre la vallée de cette rivière entre Marnay et Foulain, ses versants ainsi que les rebords du plateau environnant et le versant nord de la vallée de la Traire entre Poulangy et Louvières.

La végétation est extrêmement variée. Les groupements forestiers sont de type montagnard ou méridional suivant la topographie ou l'orientation de la pente : chênaie pubescente (*Quercion pubescentis* ponctuel) et hêtraie xérophile sur pente sud, hêtraie à dentaire d'ubac, érablière sur gros blocs, chênaie-charmaie-hêtraie calcicole sur plateau, aulnaie-frênaie rivulaire dans la vallée.

Une végétation particulière se développe au niveau des parois de calcaire dur des falaises, corniches et gradins rocheux (*Potentillion caulescentis*) avec divers groupements de pelouses (*Alyso-Sedion* et *Mesobromion*).

La végétation prairiale de la vallée est restée très typique.

On rencontre dans le périmètre de la ZNIEFF de nombreuses espèces végétales rares ou protégées dont une au niveau national, la gagée jaune, réfugiée au niveau des prairies pâturées de la vallée de la Marne (en très forte régression et menacée de disparition à brève échéance dans la région) et deux au niveau régional, la nivéole printanière (*Bois la Carre*) et la laïche pied d'oiseau. D'autres sont inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne comme par exemple la violette blanche dans les forêts thermophiles, la fétuque de Patzke, le trèfle scabre et la minuartie rouge dans les pelouses, l'amélanchier dans les clairières ou les fruticées thermophiles, l'orme lisse dans les bois de la vallée, etc. Certaines d'entre elles sont également en limite d'aire dans la région (la minuartie rouge en limite absolue, la violette blanche, l'amélanchier et la fétuque de Patzke).

La faune entomologique est également bien représentée et sur les 46 espèces différentes de libellules, sauterelles et papillons répertoriées dans le secteur, cinq appartiennent aux listes rouges régionales : oedipode turquoise, criquet italien, platycléis à taches blanches pour les orthoptères, flambé et azuré de la croissette pour les papillons.

Les reptiles fréquentent les forêts clairiérées, les pelouses, les falaises et rochers (couleuvre verte et jaune inscrite sur la liste rouge régionale, vipère aspic, lézard des murailles, etc.).

Pour les amphibiens, deux espèces de la liste rouge régionale ont été inventoriées, la salamandre tachetée et l'alyte accoucheur (inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats, à l'annexe II de la convention de Berne et sur le livre rouge de la faune menacée en France).

L'avifaune est intéressante à plus d'un titre (sur les 63 espèces inventoriées, quatre font partie de la liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne) : le cincle plongeur (nicheur rare en diminution en Champagne-Ardenne, le râle d'eau et le phragmite des joncs (nicheurs peu communs, en diminution) dans les zones humides, la pie-grièche écorcheur dans les buissons, la tourterelle des bois, le milan noir et le milan royal.

Le site est fréquenté par de nombreux mammifères dont le grand murin, les grands et petits rhinolophes (chouettes inscrites sur les listes rouges).

Un éperon barré et sa pelouse sont sous protection du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

La zone est en bon état malgré une tendance au boisement des pelouses et autres groupements de rochers (entretien par le pâturage). Elle a été proposée pour intégrer le réseau Natura 2000 (directive Habitats).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210000650 BOIS DE LA COMBE VEUTET
- 210009871 PELOUSES ET PRAIRIES DE LA COMBE MOREL A LOUVIERES
- 210008926 VALLON BOISE DE PECHEUX A FOULAIN
- 210008955 COTEAU CHAMBION DANS LE BOIS DE LA RIEPPE A ROLAMPONT

Sources / Informateurs

- COPPA Gennaro - 1998
- DIDIER Bernard - 1998
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984
- PEPELARD J.B. & GATHELIER P. - 1987
- ROYER J.M. & MORGAN F. - 2005
- ROYER J.M. & PRINCET J. - 1998

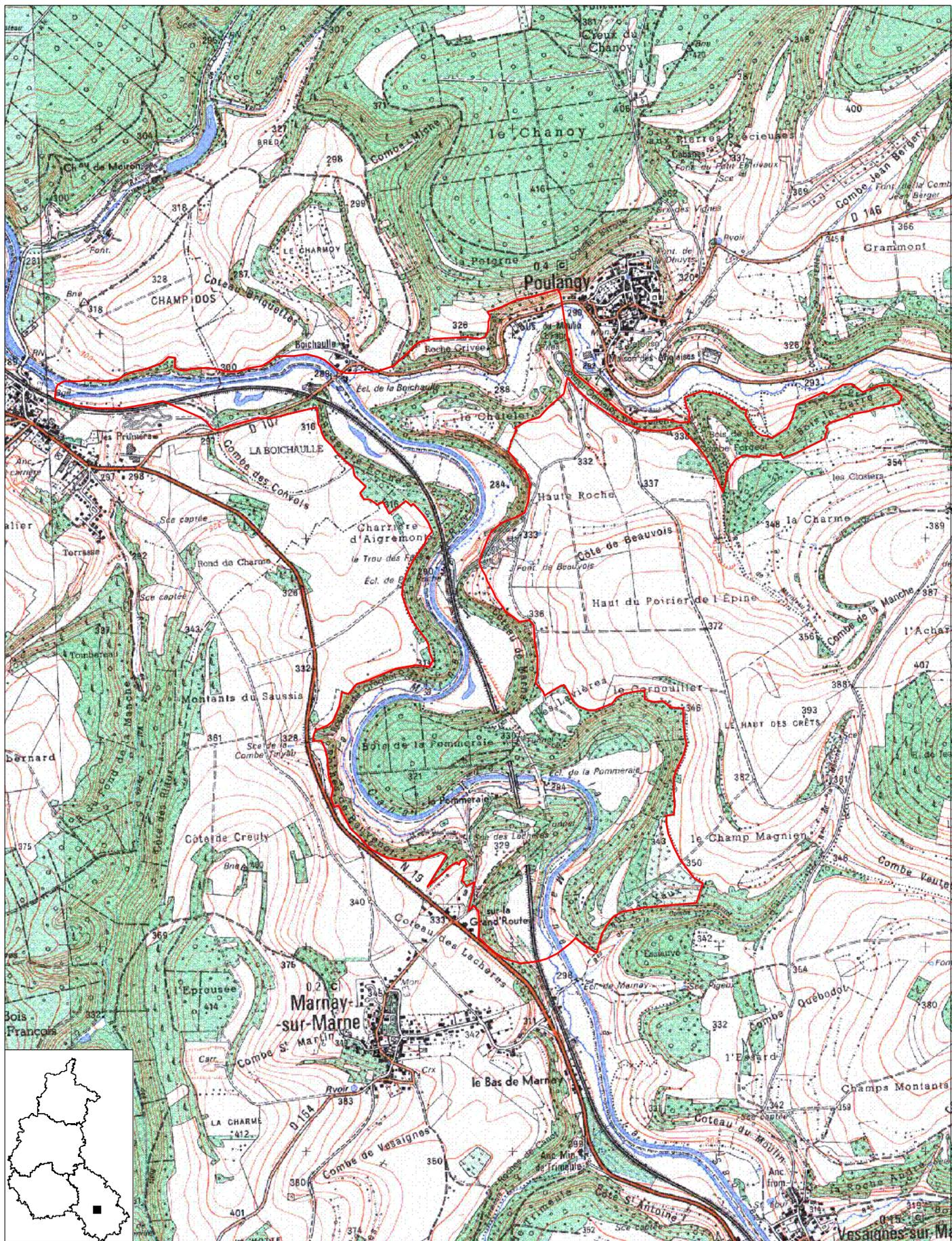
Sources / Bibliographies

- AUBRIOT & DAGUIN - "Flore de la Haute-Marne". Mem. Soc. Lettres, Arts, Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier, tome III (1885)
- ROYER J.M. - "Les pelouses sèches à thérophytes de Bourgogne et de Champagne méridionale, Colloques phytosociologiques, VI, Lille (1977)

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Carex ornithopoda</i>	3411		A					
<i>Festuca patzkei</i>	3432		B					
<i>Gagea lutea</i>	381		B					
<i>Leersia oryzoides</i>	377		A					
<i>Leucjum vernum</i>	414		B					
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Amelanchier rotundifolia</i>	3182	L	B					
<i>Bidens frondosa</i>	377		A					
<i>Buxus sempervirens</i>	3182		C					
<i>Carduus acanthoides</i>	377		A					
<i>Draba muralis</i>	621		A					
Dicotylédones G-P								
<i>Holosteum umbellatum</i>	3411		A					
<i>Medicago minima</i>	3411		A					
<i>Minuartia fasciculata</i>	3411	L	A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Quercus pubescens</i>	417		B					
<i>Trifolium scabrum</i>	3411		A					
<i>Ulmus laevis</i>	443		A					
<i>Viola alba</i>	417	L	B					
Insectes								
Dictyoptères								
<i>Mantis religiosa</i>								
Lépidoptères								
<i>Iphiclides podalirius</i>								
<i>Maculinea alcon rebeli</i>								
<i>Papilio machaon</i>								
Orthoptères								
<i>Calliptamus italicus</i>								
<i>Oedipoda caerulea</i>								
<i>Platycleis albopunctata</i>								
Règne animal								
Amphibiens								
<i>Alytes obstetricans</i>								
<i>Salamandra salamandra</i>								
Mammifères								
<i>Myotis myotis</i>								
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>								
<i>Rhinolophus hipposideros</i>								
Oiseaux								
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		R						
<i>Cinclus cinclus</i>		R						
<i>Lanius collurio</i>		R						
<i>Milvus migrans</i>		R						
Reptiles								
<i>Coluber viridiflavus</i>			B					

LA HAUTE VALLEE DE LA MARNE DE MARNAY-SUR-MARNE A FOULAIN ET POULANGY



Surface (ha) : 348.4

Echelle : 1 cm pour 0.25 km

Données Juillet 2005

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 3119 E

DIREN Champagne-Ardenne - Juillet 2005

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

BOIS DE LA COMBE VEUTET A L'EST DE MARNAY-SUR-MARNE

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 00000104

N° SPN : 210000650

Type de zone : 1

Année de description : 1984

Superficie : 19,00 (ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 1998

Altitude : 290 - 340 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

52315 MARNAY-SUR-MARNE
52401 POULANGY
52518 VESAIGNES-SUR-MARNE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

414	43	Forêts mélangées de ravins et de pentes
41H	15	Autres bois decidus
4113	5	Hêtraies neutrophiles à aspérule
5412	1	Végétation des sources incrustantes
2412	2	Cours d'eau : zone à truite

b) Autres milieux :

4116	5	Hêtraies thermo-calcoles
412	18	Chênaies-charmaies
3188	5	Fourrés de genévriers communs
621	1	Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires
8331	5	Plantations de conifères

c) Périphérie :

4	Forêts
8	Terrains agricoles et paysages artificialisés

Commentaires : Chênaie-frênaie de fond de vallon = autres bois décidus.

Chênaies-charmaies (412) = chênaie-charmaie-hêtraie calcicole à *Scilla bifolia* substitutive de l'*Asperulo-Fagion* (4113).

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

57	Vallon
70	Escarpeement, versant pentu
21	Ruisseau, torrent
29	Source, résurgence

Commentaires :

b) Activités humaines :

02	Sylviculture
05	Chasse
07	Tourisme et loisirs
19	Gestion conservatoire

Commentaires : Aménagement d'une frayère à truites.

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 380 Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 540 Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 23 Poissons

b) Fonctionnels :

- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols
- 63 Zone particulière d'alimentation

c) Complémentaires :

- 81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	2	0	0	1	0	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	0	17	0	0	1	0	0	60	4	4	0	0	0
Nb. Espèces protégées		10						1					
Nb. sp. rares ou menacées													
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire													
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 06 Contraintes du milieu physique
- 02 Répartition et agencement des habitats

- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : La délimitation suit les limites naturelles du secteur le plus riche des points de vue floristique et faunistique.

Commentaire général :

La Combe Veutet, située à l'est de Marnay-sur-Marne, est un petit vallon ouvert sur la vallée de la Marne parcouru? dans sa partie inférieure? par un ruisseau tufeux.

Sa direction génère des versants orientés principalement au sud et au nord, à l'origine de microclimats particuliers et de types forestiers variés, typiques de la région centrale du département de la Haute-Marne :

chênaie-charmaie-hêtraie calcicole (sur plateau), hêtraie-chênaie xérophile (sur pente calcaire sud), hêtraie et érablière des pentes nord, chênaie-frênaie de fond de vallon (classée dans les autres bois décidus du code CORINE biotope). Cette dernière, d'affinité montagnarde, est bien développée dans toute la partie supérieure de la combe, de même que l'érablière ombragée spécifique du versant nord. Les principales espèces intéressantes sont des espèces montagnardes, favorisées par le microclimat froid du site, comme par exemple la nivéole printanière, rare et protégée en Champagne-Ardenne, l'anémone fausse-renoncule, l'orme de montagne (peu touché par la graphiose), la corydale solide, la scille à deux feuilles, etc.

Les sources tufeuses présentent un groupement rare, inscrit dans la directive Habitats : le Cratoneurion.

Le vallon permet l'alimentation et la nidification de très nombreuses espèces d'oiseaux (fauvettes, pics, pouillots, grives, etc.).

L'intérêt piscicole du ruisseau est également important (reproduction de la truite). Les sources et les ruisselets ont été aménagés dans ce sens.

La ZNIEFF est dans un bon état général.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

210000649 LA HAUTE VALLEE DE LA MARNE

Sources / Informateurs

EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1983

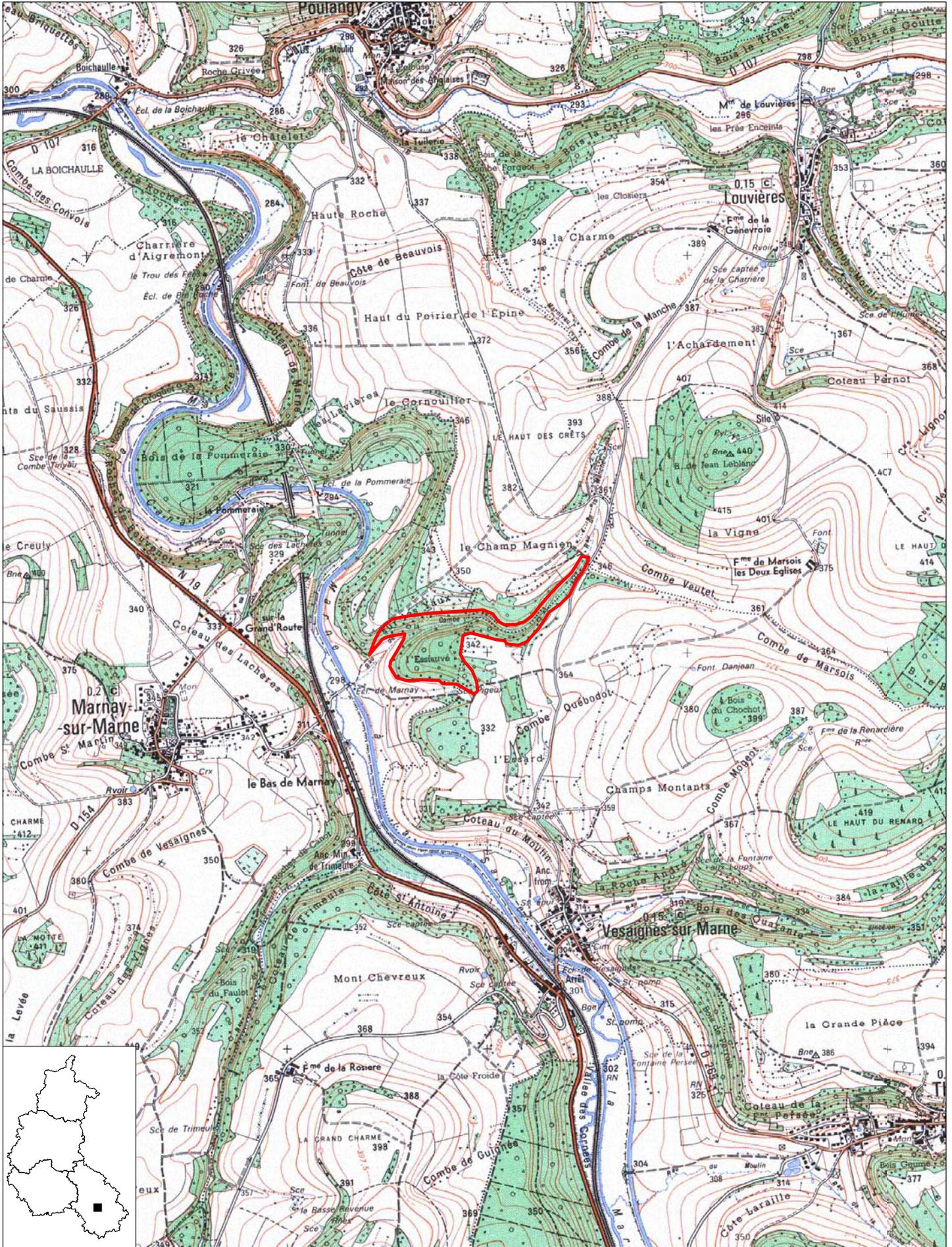
ROYER Jean-Marie - 1996

Sources / Bibliographies

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Leucojum vernum</i>	41H		C					
Poissons								
Ostéichthyens ou poissons osseux								
<i>Salmo trutta fario</i>	2412	R						

BOIS DE LA COMBE VEUTET A L'EST DE MARNAY-SUR-MARNE



Surface (ha) : 19.21
Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.25 km
N° de carte IGN : 3119 E

DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002

Annexe n°2 : Liste des personnes consultées

LISTE DES PERSONNES CONTACTEES			
Structure/Secteur d'activité	Personne	Fonction	Date
Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne	M. BRETON	Technicien	21/06/05
Chambre d'Agriculture	M. VAISSIERE	Responsable du service « Aménagement rural et foncier, Etudes économiques »	21/06/05
Centre Régional de la Propriété Forestière	M. PERRIN	Ingénieur	22/06/05
Conseil Supérieur de la Pêche	M. ANDRE-FORDOXEL	Garde pêche	23/06/05
Fédération de Haute-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. GIL	Chargé de missions	23/06/05
Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt	M. THIEBAUT	Adjoint au directeur, Responsable du service « Economie agricole »	25/07/05
Direction Départementale de l'Equipement, Voies Navigables de France	M. MEYER	Chef d'équipe	03/05/06
Mairie de Poulangy	M. HOCQUET	Maire	02/05/06
Mairie de Marnay-sur-Marne	M. LEMORGE	Maire	05/05/06
Association Communale de Chasse Agréée de Poulangy	M. TOUVENIN	Président	21/06/06
Association Communale de Chasse Agréée de Marnay-sur-Marne	M. ANDRE	Président	21/06/06
Agriculture / Elevage	M. RENARD	Eleveur	29/06/06 (Entretien téléphonique)
Enseignement	M. ROYER	Professeur de Sciences Naturelles	05/06/05

Annexe 3 : Méthodologie relative au diagnostic écologique

La méthodologie adoptée se divise en 4 phases complémentaires :

√ L'étude bibliographique

Il s'agit ici de recueillir les données bibliographiques sur les habitats et les espèces potentiellement présentes sur le secteur d'études.

L'expertise s'appuie en particulier sur l'interprétation de la thèse de JC Rameau « Essai de synthèse sur les groupements forestiers calcicoles de la Bourgogne et du Sud de la Lorraine ».

√ Les études de terrain

Les expertises naturalistes ont été réalisées par :

Personnes	Date
Samuel Pauvert (botaniste)	Mai, Juin et Juillet 2005
Julien Tranchard (chiroptérologue)	Juillet 2005 Hiver 2005 Eté 2006
Vincent Koch (entomologiste)	Mai, Juin et Juillet 2006
Thomas Roussel (entomologiste)	Juin et Juillet 2006

√ Cartographie des habitats naturels

Suite aux campagnes de terrain, la cartographie des habitats naturels a pu être réalisée et saisie sur Système d'Informations Géographiques (SIG). Elle a été réalisée sur des fonds ortho-photographiques fournis par la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne.

Une photo-interprétation a été effectuée avant la phase de terrain et a permis de délimiter les secteurs d'aspect homogène (texture, couleur...). Ceux-ci ont ensuite été caractérisés en fonction de leur végétation et renseignés par le code CORINE biotope et le code Natura 2000 correspondants.

Cf. annexe n°4 : structure de la table MapInfo utilisée

√ Réalisation des fiches habitats et espèces

Les fiches Habitats

Une fiche a été réalisée pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire présent sur le site. Ces fiches comprennent :

- la nomenclature retenue sur le site,
- le code et l'intitulé Natura 2000,
- le code CORINE Biotopes
- la typologie phytosociologique de l'habitat,
- la surface couverte par l'habitat sur le site ainsi que sa couverture relative,
- le description générale de l'habitat,
- sa répartition géographique en France et en Europe,
- ses espèces végétales caractéristiques,
- son évolution naturelle,
- sa localisation sur le site,
- les espèces observées sur le site,
- ses caractéristiques particulières sur le site (physionomie, état de conservation, intérêt patrimonial),
- des principes de gestion conservatoire.

Cf. annexe 5 : Fiches des habitats d'intérêt communautaire de la directive « Habitats-Faune-Flore » recensés sur le site FR 2100264 « Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay ».

Fiches espèces

Une fiche espèce a été réalisée pour chaque espèce d'intérêt communautaire présente sur le site. Elle comprennent :

- le nom français et latin de l'espèce,
- sa classification systématique,
- son code Natura 2000,
- ses différents statuts de protection,
- sa biologie et son écologie,
- sa répartition géographique en France et en Europe,
- l'état de ses populations et ses tendances d'évolution des effectifs en France et en Europe,
- les menaces potentielles pesant sur l'espèce (de manière générale),
- sa localisation sur le site,
- les caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site,
- des propositions de mesures de gestion conservatoire.

Cf. annexe 6 : Fiches des espèces d'intérêt communautaire de la directive « Habitats-Faune-Flore » recensés sur le site FR 2100264 « Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay ».

Annexe 4 : Structure de la table Map Info

Structure de la table Map Info							
Référence site	ID	Nom habitat	Nom phytosociologique	Code Natura 2000	Code CORINE	Dénomination CORINE	Habitat communautaire

Habitat prioritaire	conservation	Surface	Proportion du site	Remarque

Annexe n°5 : Fiches des habitats de l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » recensés sur le site FR 2100264 « Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay »

L'Aulnaie – Frênaie à hautes herbes

Code NATURA 2000 : 91E0-9*	Code CORINE Biotope : 44.33
Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire	Typologie: <i>alliance du Alnion incanae (=Alno-Padion) association du Aegopodio podagriariae-Fraxinetum excelsioris</i>
Surface (en hectares) : 16,2	Couverture relative : 4,4



photos : © J. Guinberteau

Description générale

Il s'agit d'une forêt située en bordure des rivières à cours lent, dans la partie inondable lors des crues en plaines alluviales plus ou moins larges ou sur les terrasses inondées l'hiver et au printemps. Les sols alluviaux (alluvions sablo-limoneuses, limoneuses et calcaro-limoneuses) sont peu évolués. La nappe d'eau est circulante et permanente en profondeur. La strate arborescente est composée par le Frêne (*Fraxinus excelsior*), auquel s'ajoute l'Aulne (*Alnus sp.*) et l'Orme champêtre (*Ulmus campestris*). Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) apparaît en individus dispersés. La strate arbustive est très diversifiée (*Sureau noir Sambucus nigra*, *Fusain d'Europe Euonymus europaeus*, etc). Le tapis herbacé est très recouvrant.

Répartition géographique

Ce groupement forestier se localise dans les grandes vallées marécageuses (lit majeur des cours d'eau), à l'étage collinéen sur l'ensemble des domaines atlantiques et continental, à l'état dispersé. Il est peu fréquent à l'est, et absent des Alpes, de la région méditerranéenne et d'une partie du massif central.

Evolution naturelle

Cette formation peut dériver de l'assèchement d'aulnaies marécageuses ou de l'atterrissement de queues d'étangs. L'abandon de mégaphorbiaies conduit à ce type d'habitat, après un stade de fruticées dominé par des saules.

Localisation sur le site

Cet habitat se localise de façon quasi continue sur les deux rives de la rivière de la marne.

Espèces observées sur le site

Strate arborée	Strate arbustive
<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Humulus lupulus</i>
<i>Acer pseudoplatanus</i>	<i>Sambucus nigra</i>
<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Viburnum opulus</i>
<i>Populus tremula</i>	

Strate herbacée		
<i>Alliaria petiolata</i>	<i>Epilobium hirsutum</i>	<i>Ranunculus repens</i>
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	<i>Filipendula ulmaria</i>	<i>Silene dioïca</i>
<i>Calystegia sepium</i>	<i>Lysimachia vulgaris</i>	<i>Scrophularia umbrosa</i>
<i>Cirsium oleraceum</i>	<i>Myosoton aquaticum</i>	<i>Symphytum officinalis</i>
<i>Eupatorium cannabinum</i>	<i>Phalaris arundinacea</i>	<i>Valeriana dioïca</i>
<i>Equisetum palustre</i>	<i>Poa trivialis</i>	<i>Urtica dioïca</i>

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

L'aulnaie-Frênaie à hautes herbes se rencontre sous forme de linéaires le long de la rivière de la Marne. La strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive est structurée par la présence du Tremble (*Populus tremula*) et de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Le tapis herbacé dense, est dominé par des espèces de la mégaphorbiaie (*Lysimachia vulgaris*, *Filipendula ulmaria*...) et des prairies de fauche (*Heracleum sphondylium*,...) et des espèces des prairies pâturées (*Holcus lanatus*, *Cynosurus cristatus*).

Cet habitat se développe sur des sols humides, engorgés en hiver mais pouvant quelque peu s'assécher en été.

Etat de conservation :

Les parcelles forestières concernées par cet habitat sont en bon état de conservation.

Intérêt patrimonial :

Du fait de sa rareté actuelle, l'aulnaie à hautes herbes présente une forte valeur biologique. Par ailleurs, cet habitat peut abriter des espèces rares comme le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) (ce qui n'est pas le cas ici). Il peut également être considéré comme un habitat d'espèce pour de nombreuses espèces animales.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

L'habitat étant dans un bon état de conservation général, la non intervention est encore la meilleure gestion. On peut néanmoins favoriser la régénération naturelle de l'Aulne. Il est également impératif d'éviter les coupes à blanc pour maintenir les conditions d'ombrage. Sur cet habitat, un entretien minimum est nécessaire. Cet entretien consiste en l'arrachage des arbres jugés dangereux sur les rives ou en cas de fréquentation par le public.

Erablaie à Scolopendre

Code NATURA 2000 : 9180-4* Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire	Code CORINE Biotope : 41.41 Typologie: <i>alliance du Tilio platyphylli – Acerion pseudoplatani</i> <i>association du Phyllitido scolopendri – Aceretum pseudoplatani</i>
Surface (en hectares) : 1	Couverture relative : 0,3



photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit d'un habitat installé sur des pentes souvent fortes, couvertes d'éboulis grossiers et de cailloux. Les érablaies sont généralement situées en contrebas de falaises calcaires. Elles se localisent sur des pentes peu ensoleillées exposées au nord et à l'est ainsi qu'au sein de stations ombragées en condition de fort confinement.

La strate arborée est dominée par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et le Frêne (*Fraxinus excelsior*) accompagnés presque toujours par l'Orme des montagnes (*Ulmus montana*). Le Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) est également présent en basse altitude. Les principaux arbustes sont le Noisetier (*Corylus avellana*) et le Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*). La strate herbacée est diversifiée : présence de nombreuses fougères, notamment des touffes abondantes de Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*), Polystic à aiguillon (*Polystichum aculeatum*).

Répartition géographique

L'érablaie à Scolopendre se localise à l'étage collinéen en Lorraine, Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Rhones-Alpes et à l'étage montagnard dans le Jura, les Préalpes du nord et plus rarement dans les Alpes du sud.

Evolution naturelle

Cette formation forestière est issue de la dynamique naturelle de colonisation des blocs calcaires sur fortes pentes. Après un stade de fourré à Noisetier et Sureau, des espèces nomades telles que le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) s'installent sur ces pentes.

Localisation sur le site

Il se localise sur de fortes pentes exposées au Nord, au pied de falaises sur éboulis grossiers issus de calcaires compacts, au niveau du lieu dit « la Combe Veutet ».

Espèces observées sur le site

Strate arborée	Strate arbustive	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	<i>Corylus avellana</i>	<i>Lonicera xylosteum</i>
<i>Fraxinus exelsior</i>	<i>Crateagus monogyna</i>	<i>Ribes uva-crispa</i>

Strate herbacée

<i>Adoxa moschatellina</i>	<i>Mercurialis perennis</i>
<i>Arum maculatum</i>	<i>Phyllitis scolopendrium</i>
<i>Asarum europaeum</i>	<i>Ranunculus auricomus</i>
<i>Geranium robertianum</i>	<i>Ranunculus ficaria</i>
<i>Lamium galeobdolon</i>	

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

Sur le site, cet habitat forestier se localise en contrebas de falaise calcaire. Il occupe les pentes couvertes d'éboulis grossiers à exposition nord.

La strate arborée est dominée par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) accompagné par le Chêne sessile (*Quercus petraea*) et de quelques Charmes (*Carpinus betulus*). Le Groseillier à maquereau (*Ribes uva-crispa*) et le Noisetier (*Corylus avellana*) structurent la strate arbustive peu présente contrairement à la strate herbacée dense. Celle-ci se caractérise par la présence de touffes abondantes de Scolopendres (*Phyllitis scolopendrium*) accompagnées par d'autres espèces telles que le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), le Geranium Herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*).

Etat de conservation :

La totalité des parcelles forestières présentent un bon état de conservation.

Intérêt patrimonial :

Ce groupement possède une valeur biologique élevée du fait de la présence d'espèces montagnardes rares. De plus, cet habitat reste peu fréquent dans le nord - est de la France et se situe ici, en limite occidentale de son aire de répartition. Cet habitat, en contact avec des habitats de falaise ou de forêts riveraines offre de multiples niches écologiques pour la faune et la flore locale.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Compte tenu de la forte pente et de la mobilité extrême des éboulis, ce type de groupement forestier est relativement fragile et stable (les érablaies sont des écosystèmes stables mais soumis à des bouleversements naturels réguliers). La seule gestion envisageable est la non intervention car c'est un peuplement difficile d'accès, peu développé et très patrimonial. La préservation de cet habitat passe aussi par le respect des caractéristiques physiques du sol. La conservation de vieux arbres et d'arbres dépérissant au sol est nécessaire pour le maintien de la biodiversité au sein de ces forêts.

Falaises calcaires ensoleillées

Code NATURA 2000 : 8210-9

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire non prioritaire

Code CORINE Biotope : 62.151

Typologie: alliance du potentillion caulescentis, association de l'Asplenium trichomano-rutae-murariae ou association du Seseli libanotidis-Asplenietum rutae-murariae



Photo BIOTOPE : *Sedum acre*

Description générale

Cet habitat se localise sur des parois verticales à subverticales naturelles ou artificielles, en situation plutôt chaude et éclairée. Il se développe sur des sols très minces, faiblement enrichis en humus et se développant dans les fissures les plus larges.

En situation naturelle, la végétation est assez pauvre en espèces et présente un faible recouvrement de la strate herbacée. En situation artificielle, l'eutrophisation induit l'arrivée d'autres espèces, de taille plus élevée. Le recouvrement y est plus important et on peut observer une légère stratification, que l'on n'observe pas en situation naturelle.

Répartition géographique

Largement représenté dans la moitié nord de la France, cet habitat possède deux variantes. L'association à Asplénium trichomanès et Rue-de-Muraille est la forme la plus banale, répandue dans une grande partie de la France, sur substrats naturels et artificiels. L'association à Séséli libanotis et Rue-de-Muraille est présente sur les grandes corniches crayeuses de la basse vallée de la Seine et des corniches de calcaire du Givétien des Ardennes françaises.

Evolution naturelle

Cet habitat ne possède pas une réelle dynamique naturelle, surtout en position naturelle où les éboulements contribuent à rajeunir la paroi par alternance de gel et de dégel. Quelques ligneux peuvent s'installer dans les anfractuosités de corniches assez stables pour constituer un fourré à If (*Taxus baccata*) et Amélanchier (*Amelanchier ovalis*) ou à Cotonéaster à feuilles entières (*Cotoneaster integerrimus*).

Localisation sur le site

Peu représenté sur le site, cet habitat se localise au niveau des lieux dits « Coteau givrée, Roche givrée et Boichaille ».

Espèces observées sur le site

Strate herbacée

Asplenium trichomanes
Asplenium ruta-muraria
Sedum acre

Poa nemoralis
Sesleria caerulea.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

Cet habitat se rencontre sur des falaises de calcaire oolitique affleurant et surplombant des boisements de pentes. Les conditions stationnelles y sont chaudes et ensoleillées. Les espèces présentes sont peu nombreuses et sont dominées par : *Asplenium trichomanes*, *Asplenium ruta-muraria*, *Poa nemoralis*, *Sesleria caerulea*.

Etat de conservation :

Ces falaises présentent un bon état de conservation sauf pour celle située à proximité immédiate de la décharge, sur la commune de Poulangy.

Intérêt patrimonial :

Cet habitat présente un intérêt patrimonial fort.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

En situation naturelle, cet habitat se maintient dans un bon état de conservation. Aucune mesure conservatoire n'est donc à effectuer. Il est toutefois nécessaire d'éviter toute action dégradante sur ces falaises (feu, activité de varappe).

Falaises calcaires ombragées

Code NATURA 2000 : 8210-18

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire non prioritaire

Code CORINE Biotope : 62.152

Typologie: Alliance du *Viola biflorae*-*Cystopteridion fragilis* association du *Cystopterido fragilis*-*Asplenietum scolopendrii*



Asplenium trichomanes est une espèce caractéristique de ces falaises

Description générale

Cet habitat se localise sur des falaises de calcaires compacts ou de schistes calcaires. Ces falaises sont orientées nord à nord-ouest, en situation ombragée et fraîche.

La végétation se caractérise par la présence de nombreuses fougères et de mousses, en populations dispersées et installées dans les fentes. Les stades les plus évolués de ces habitats peuvent héberger des espèces herbacées d'ombre ou de demi-ombre (comme par exemple le Pâturin des bois, *Poa trivialis*)

Répartition géographique

Cet habitat se localise en Bourgogne, Haute-Marne et sur les plateaux calcaires de Lorraine et du Jura. Il s'observe également dans les Préalpes calcaires du Nord et du Sud, et dans les Pyrénées centrales.

Evolution naturelle

Localisée dans des fentes de rochers ombragés, la dynamique naturelle de cette végétation pionnière est très lente. La végétation est dans un premier temps dominée par des fougères puis par des espèces herbacées sciaphiles. En fin d'évolution, quelques espèces d'arbustes de petites tailles peuvent s'installer (Groseille alpin *Ribes alpinum*, Groseille à maquereau *Ribes uva-crispa*). La dynamique s'arrête avec l'installation de ces arbustes.

Localisation sur le site

Cet habitat est présent au niveau des lieux dits « Le Châtelet, les Roches de Beuvenot et la Combe Veutet ».

Espèces observées sur le site

Asplenium adiantum-nigrum
Asplenium trichomanes subsp. *trichomanes*
Asplenium trichomanes subsp. *hastatum*
Asplenium scolopendrium
Cardaminopsis arenosa subsp. *borbasii*

Polypodium interjetum
Geranium robertianum
Moehringia trinervia
Hedera helix.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

Cet habitat se rencontre sur des falaises de calcaire oolitique affleurant, surplombant des boisements de pentes (érablaie à Scolopendre, hêtraie à Dentaire, voir ces fiches). Les conditions microclimatiques y sont fraîches et très humides (suintement le long des parois rocheuses et humidité atmosphérique importante). Les fougères, s'installant au gré des fissures, dominent. Fréquemment, ces fougères sont accompagnées par des espèces herbacées comme le Lierre (*Hedera helix*) qui du haut de la falaise se laisse glisser le long de la paroi ou encore par du Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum*). Les mousses ne sont pas rares, elles peuvent former de longs chevelus humides tombant de microfalaises.

Etat de conservation :

Les falaises présentes sur ce site sont en bon état de conservation.

Intérêt patrimonial :

Le cortège bryolichénique, bien que non étudié, paraît bien diversifié. Par ailleurs, ces falaises hébergent des espèces rares à l'échelle régionale. C'est en particulier le cas de la Capillaire à feuille étroite (*Asplenium trichomanes subsp. hastatum*). En pied de falaise se rencontre aussi le rare Cynoglosse d'Allemagne, *Cynoglossum germanicum*.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Ces milieux sont en bon état de conservation et d'accès difficile. La non intervention est donc la seule gestion envisageable. Il faut veiller à maintenir les conditions d'ombrage et d'humidité, conditionnant le bon développement des espèces constituant cet habitat, en pratiquant une gestion de type jardiné dans les forêts à proximité de ces falaises.

Frênaies - Erablaies des fonds de vallées

Code NATURA 2000 : 91E0-5* Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire	Code CORINE Biotope : 44.3 Typologie: alliance du <i>Alnion incanae</i> (= <i>Alno-Padion</i>) association de l' <i>Aceri pseudoplatani</i> - <i>Fraxinetum excelsioris</i>
Surface (en hectares) : 1,1	Couverture relative : 0,3



l'Ail des ours est une plante caractéristique de la Frênaie - Erablaie

Description générale

Cet habitat se localise au niveau des cours supérieurs des petites rivières à eaux courantes et se développe sur des matériaux alluviaux ou sur des sols carbonatés de type alluvial.

La strate arborée est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et accompagnés plus rarement par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et l'Orme des montagnes (*Ulmus montana*). La strate arbustive est structurée par la présence du Sureau noir (*Sambucus nigra*) et du Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*). De nombreuses espèces caractéristiques de mégaphorbiaies constituent le tapis herbacé de cette Frênaie-Erablaie.

Répartition géographique

La Frênaie - Erablaie est surtout localisée dans le Jura et les Alpes calcaires et plus ponctuellement dans le nord - est de la France sur substrat calcaire.

Evolution naturelle

L'abandon de prairies pâturées ou de prairies de fauches conduit à ce type forestier après un stade de mégaphorbiaies à Reine des prés (*Filipendula ulmaria*). En cas de perturbation de la strate arbustive, la mégaphorbiaie peut se réinstaller au sein de trouées.

Localisation sur le site

Ce type de forêt est localisé ponctuellement le long du petit cour d'eau situé au niveau du lieu dit « la Combe Veutet ».

Espèces observées sur le site

Strate arborée	Strate arbustive
<i>Acer pseudoplatanus</i>	<i>Cornus sanguinea</i>
<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Corylus avellana</i>
<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Evonymus europaeus</i>
<i>Quercus robur</i>	<i>Sambucus racemosa</i>
Strate herbacée	
<i>Allium ursinum</i>	<i>Geum urbanum</i>
<i>Arum maculatum</i>	<i>Paris quadrifolia</i>
<i>Athyrium filix-femina</i>	<i>Scilla bifolia</i>
<i>Carex remota</i>	<i>Stachys sylvatica</i>
<i>Circaea lutetiana</i>	

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

Cet habitat se développe sur des sols caillouteux calcaires, frais à humides. Il s'agit d'un groupement linéaire relativement étroit et unique par rapport au reste du site. Cet habitat est à rapprocher de la Frênaie-Erable des fonds de vallée car il présente la plupart de ses espèces caractéristiques, mais sans toutefois correspondre strictement à sa description.

La strate arborée est dominée par le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). La strate arbustive peu présente est dominée par le Noisetier (*Corylus avellana*) et le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*). Le tapis herbacé se caractérise par la présence abondante de Laïche espacée (*Carex remota*) et de Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).

Etat de conservation :

Les parcelles forestières sont dans l'ensemble en bon état de conservation.

Intérêt patrimonial :

Ce type d'habitat présente une forte valeur patrimoniale. En effet, il est très rare pour le département et offre une richesse floristique remarquable. Par ailleurs, il favorise avec les habitats associés des complexes de mosaïques diversifiés.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Aucune action particulière n'est à envisager au sein de cet habitat forestier. Toutefois, il faut privilégier un traitement en futaie irrégulière. Il serait bon de favoriser la régénération naturelle du frêne (*Fraxinus excelsior*) et d'autres espèces plus rares comme l'Orme des montagnes (*Ulmus montana*). La plantation de peuplier est à proscrire de ces milieux.

Herbier à Characées

Code NATURA 2000 : 3140-1

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire non prioritaire

Code CORINE Biotope : 22.12 x 24.44

Typologie: Ordre des *Charetales hispidae*

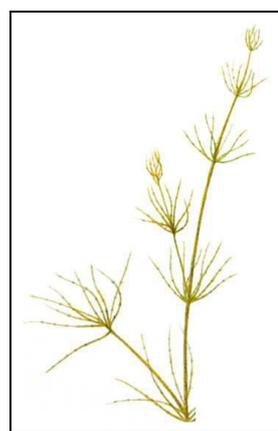


Photo : Biotope (Dessin : Chara spp.)

Description générale

Cet habitat correspond à des communautés végétales de milieux aquatiques (de profondeur variable), se développant en situation bien ensoleillée. Les characées sont des espèces pionnières colonisant rapidement le milieu. Les habitats sont souvent dominés exclusivement par ces espèces qui constituent dans la plupart des cas un tapis dense de végétation. Ces espèces se développent dans des milieux temporaires ou non, et peu profond ou dans des milieux relativement étendus avec des eaux permanentes stables.

Répartition géographique

Il se localise dans les milieux aquatiques d'une grande partie de la France, mais la répartition précise de ces groupements est encore mal connue.

Evolution naturelle

Ces herbiers apparaissent comme le premier stade de la dynamique naturelle lors de la colonisation de milieux dépourvus de végétation. Ils vont progressivement évoluer vers un type de végétation constituée d'une espèce dominante de grande taille ou être éliminés peu à peu par des héliophytes ou des potamots.

Localisation sur le site

Sur le site, les herbiers à Characées se localisent dans un plan d'eau créé artificiellement, et situé au sein de la friche postculturelle de la pommeraie.

Espèces observées sur le site

Cet habitat n'a pas fait l'objet d'un inventaire détaillé des espèces de characées présentes.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Physionomie :

Cet habitat se caractérise par la dominance de characées au sein de la mare. L'herbier se développe en situation fortement ensoleillée au sein d'un plan d'eau permanent et peu profond. Le milieu est encore relativement ouvert car seul les bords de la mare sont pour le moment colonisés.

Etat de conservation :

Les formations à Characées profitent de conditions pionnières très fugaces dans l'espace et dans le temps. Elles restent donc très fragiles sur le site. Cet habitat reste malgré tout dans un bon état de conservation.

Intérêt patrimonial :

D'observations ponctuelles sur le site, les formations à Characées sont d'un grand intérêt patrimonial. Un des intérêts de ces milieux est de pouvoir préjuger de la qualité de l'eau.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Aucune intervention n'est à prévoir sur ces milieux, seules quelques recommandations seront formulées. La conservation de cet habitat passe par une maîtrise des pollutions notamment organiques de la zone. Tout dépôt de débris végétaux est évidemment à proscrire à proximité de l'étang.

Un curage partiel peut être envisagé en cas d'atterrissement de la zone à Characées.

Hêtraie calcicole à Aspérule odorante

Code NATURA 2000 : 9130-5 Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire non prioritaire	Code CORINE Biotope : 41.131 Typologie: <i>alliance du Carpinion Betuli</i> <i>association du Galio odorati – Fagetum sylvaticae</i>
Surface (en hectares) : 2,8	Couverture relative : 0,7

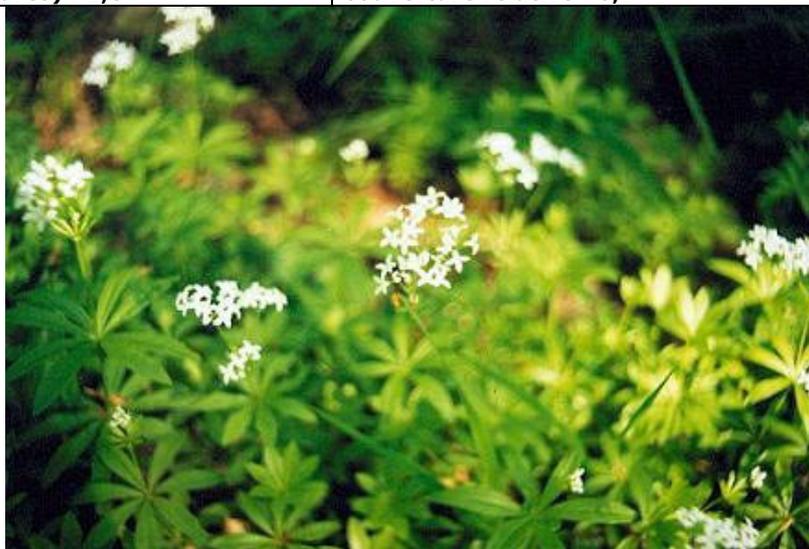


Photo BIOTOPE (Aspérule odorante)

Description générale

La Hêtraie à Aspérule odorante se localise aussi bien en position de plateaux que sur des pentes d'expositions diverses. De même, les conditions pédologiques sur lesquelles elle se développe sont très diverses : plateaux et hauts de versant sur sols bruns à pellicule calcaire, milieu et bas de versant sur sols bruns.

La proportion des essences formant la strate arborescente varie en fonction du traitement sylvicole. Un traitement en taillis ou en taillis sous futaie favorise des essences comme le Charme (*Carpinus betulus*) et les Chênes alors qu'un traitement en futaie conduit généralement à la prédominance du Hêtre (*Fagus sylvatica*). Ces quatre essences (*Quercus robur*, *Quercus petraea*, *Fagus sylvatica* et *Carpinus betulus*) sont les espèces dominantes de la strate arborée. En strate inférieure apparaissent le Merisier (*Prunus avium*), les érables champêtres et sycomore (*Acer campestre* et *A. pseudoplatanus*). Le tapis herbacé, à floraison printanière éclatante, est riche en espèces : Aspérule odorante (*Galium odoratum*), Violette des bois (*Viola reichenbachiana*), Parisette (*Paris quadrifolia*), Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*). L'observation fine des espèces composant cette strate donne une indication du niveau trophique du sol.

Répartition géographique

Cet habitat est présent sur les plateaux calcaires du quart nord-est de la France (Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté). Il se retrouve aussi en basse altitude à la périphérie des Préalpes calcaires.

Evolution naturelle

Cette formation forestière dérive de l'abandon d'anciens espaces pastoraux, après une phase pionnière à Chênes pédonculés, Frênes et Erables.

Localisation sur le site

Cet habitat est très peu représenté sur le site. Il se localise à proximité des lieux dits « le Châtelet » et le « Coteau de Marne ».

Mégaphorbiaie hygrophile

Code NATURA 2000 : 6430-4 Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire non prioritaire	Code CORINE Biotope : 37.71 Typologie: <i>alliance du Convolvulion sepium</i> <i>Association du Urtico dioicae – Calystegietum sepium</i>
Surface (en hectares) : 0,2	Couverture relative : 0,05



Photo BIOTOPE (*Filipendula ulmaria*)

Description générale

Il s'agit de prairies élevées de bordure des eaux. Ces zones sont soumises à des crues hivernales ou printanières temporaires et le sol reste humide presque toute l'année. Leur optimum se situe sur les sols calcaires argileux. Ces formations se localisent sur des sols eutrophes et peuvent parfois se développer sur des sols à caractère tourbeux après assèchement.

Les espèces présentes dans ces milieux sont caractérisées par leurs larges feuilles, leurs inflorescences vives et leur pollinisation par les insectes. Cet habitat se caractérise la plupart du temps par la présence d'espèces sociales très dynamiques, qui entraînent une certaine pauvreté floristique (*Ortie dioïque Urtica dioica*, Baldingère *Phalaris arundinacea*, Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum* ...). L'envahissement par des plantes exotiques est très fréquent et, sans intervention, peut conduire à la disparition des espèces caractéristiques de l'habitat.

Répartition géographique

En France, ces milieux sont encore très largement répandus à l'étage collinéen, dans les domaines atlantique, continental, et localement méditerranéen.

Evolution naturelle

La dynamique de ces milieux est le plus souvent liée à celle des forêts. En effet, ces formations précèdent les premiers stades de la recolonisation forestière. Néanmoins, sur le site, cet habitat, présent sous forme d'ourlet nitrophile des bordures de rivières alluviales, possède une dynamique lente imputable aux conséquences des crues et à la fréquentation des berges par les promeneurs. Ces milieux mal structurés s'observent en mosaïque avec des roselières et des cariçaies. La qualité de l'eau et l'abaissement temporaire du niveau de la nappe favorisent le développement d'espèces nitrophiles.

En l'absence de ces facteurs limitants, le stade forestier climacique de ces formations est l'Aulnaie-Frênaie.

Localisation sur le site

Une seule de ces formations a été observée sur le site. Elle se localise le long de la Marne au nord ouest du site, non loin du lieu dit « les Pruniers ».

Espèces observées sur le site

Alliaria petiolata
Artemisia vulgaris
Calystegia sepium
Epilobium hirsutum
Eupatorium cannabinum

Galium aparine
Stachys sylvatica
Symphytum officinale
Urtica dioica

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

La mégaphorbiaie présente un développement spatial linéaire fortement réduit. Les espèces constituant le milieu sont des espèces caractéristiques de milieux eutrophes et fortement dégradés. Il s'agit d'une association très commune présent le long de toutes les rivières et parfois de fossés. Le tapis herbacé est principalement dominé par l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

Etat de conservation :

Cet habitat présente un état de conservation moyen compte tenu de sa faible superficie sur les site, de son niveau trophique, de sa diversité moindre en espèces et de sa situation en mosaïque avec des roselières et des cariçales.

Intérêt patrimonial :

Ces milieux présente un intérêt patrimonial faible car ils possèdent un fond floristique principalement composé d'espèces banales. Toutefois, la présence d'espèces rares n'est pas impossible.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

L'Aulnaie –Frênaie présente une valeur biologique relativement plus important que cet habitat, c'est pourquoi il serait bon de ne pas bloquer la dynamique naturelle pour tendre vers le stade climacique de cet habitat. L'évolution vers l'Aulnaie–Frênaie permettrait également de reconstituer la ripisylve le long de la Marne. La non intervention est dans ce cas préférable. Toutefois, une attention particulière sera portée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Les catastrophes naturelles permettent naturellement de conserver des trouées dans les boisements riverains où peuvent se développer des mégaphorbiaies.

Pelouse calcicole sèche

Code NATURA 2000 : 6210-25 Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire non prioritaire	Code CORINE Biotope : 34.3227 Typologie: association du <i>Festuco lemanii</i> - <i>Brometum</i> ou association du <i>Festuco lemanii</i> - <i>Brometum linetosum</i>
Surface (en hectares) : 4,8	Couverture relative : 1,3



Photo : Biotope

Description générale

Il s'agit de pelouses rases à mi rases installées sur des pentes plus ou moins fortes des rebords de plateaux ou plus rarement des terrasses alluviales. Cet habitat se développe sur des sols peu épais surtout de type brun calcique et brun calcaire.

Le tapis herbacé, parfois écorché, mais le plus souvent recouvrant, est dominé par les graminées en particulier le Brome dressé (*Bromus erectus*).

Répartition géographique

Ce groupement est très répandu dans les régions calcaires et se localise sur les plateaux jurassiques du nord-est de la France depuis les Ardennes et la Moselle jusqu'à la Nièvre et la Saône et Loire. Il a été également observé au sein de la chaîne du Jura sur les étages collinéen et montagnard inférieur.

Evolution naturelle

Les pelouses calcicoles sèches sont majoritairement issues de l'abandon de systèmes agropastoraux (liés au pâturage d'ovins). Elles sont plus rarement issues de la déforestation ou encore de la colonisation de champs abandonnés.

Localisation sur le site

Cet habitat se localise au niveau des plateaux et des pentes calcaires. Sa présence a également été observée au niveau des ravines marneuses. Il s'agit alors de la sous association à Lin de léo (*Linum leonii*)

Espèces observées sur le site

Bromus erectus
Carex caryophylla
Coronilla minima
Cytisus decumbens
Festuca lemanii
Globularia bisnagarica
Galium verum
Potentilla neumaniana

Prunella grandiflora
Pulsatilla vulgaris
Sanguisorba minor
Seseli libanotis
Helianthemum nummularium
Teucrium chameadrys
Teucrium montanum
Thymus praecox

Caractéristique de l'habitat sur le site

Physionomie :

Sur le site, ces pelouses sont relativement ouvertes et se caractérisent par la présence de nombreuses graminées telles que le Brome dressé (*Bromus erectus*), la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*) ainsi que quelques Laïches (Laïche glauque *Carex flacca*, Laïche basse *Carex humilis*)

Deux variantes sont observées : une située sur les plateaux et les légères pentes calcaires caractéristique de l'association du Festuco lemanii – Brometum. Cette association correspond à une pelouse rase, discontinue, caractérisée par la présence de graminées et de plantes basses des pelouses. La seconde variante se caractérise par la présence du Lin de Léon et se développant sur les marnes au niveau des ravines. Les pelouses à Lin de Léon sont constituées de graminées comme le Brome dressé (*Bromus erectus*), la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*), ou encore la molinie (*Molinia arundinacea*). On y observe la présence de quelques carex et de plantes basses typiques des pelouses (*Cysticus decumbens*, *Cirsium acaule*, *Prunella grandiflora*). Cette variante se développe sur les ravins d'érosion très pentus, sur des sols peu épais formés de marnes.

Etat de conservation :

Cet habitat est en forte régression en raison de l'enrésinement ou de la recolonisation naturelle par des feuillus. Les parcelles restantes présentent sur la globalité du site un état de conservation moyen.

Intérêt patrimonial :

Ces pelouses présentent une forte valeur patrimoniale car elles abritent une forte diversité floristique dont de nombreuses Orchidées.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Ce groupement évoluant très vite, l'absence de gestion entraîne le développement du Brachypode et l'évolution de la pelouse vers un groupement de pré ourlet.

La mise en place d'un pâturage extensif sur de tel milieu permettrait de bloquer la dynamique naturelle et de maintenir la pérennité de l'habitat dans un bon état de conservation.

Sur certaines parcelles où un début d'enrésinement a été observé, l'élimination préalable des résineux est nécessaire avant la mise en place du pâturage.

Pelouses des dalles calcaires

Code NATURA 2000 : 6110-1*

Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire

Code CORINE Biotope : 34.11

Typologie: *alliance du Alysso alyssoidis - Sedion albi*
association du Cerastium pumili



Photos BIOTOPE

Description générale

Il s'agit de pelouses rases, écorchées, en général peu recouvrantes et très basses. Ces pelouses se développent sur des dalles calcaires plus ou moins horizontales et recouvertes d'une mince couche de sol. La strate herbacée discontinue se caractérise par la présence d'orpins (*Sedum* sp) et de quelques espèces basses comme Serpolet couchet (*Thymus praecox*), Potentille de Neumann (*Potentilla tabernaemontani*), Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*). La strate des mousses et lichens est bien développée.

Répartition géographique

Cet habitat se localise dans les Ardennes primaires, sur les collines d'Alsace, sur les plateaux calcaires de l'Est depuis la Lorraine jusqu'à la Nièvre et au Mâconnais. Sa présence a été également observée dans le Jura, dans la vallée du Rhône au nord de Montélimar, et dans le Loir-et-Cher. Cet habitat étant répandu dans une grande partie de la France, il en découle une importante variabilité, de type géographique, mais aussi édaphique et topographique.

Evolution naturelle

Ces pelouses se sont développées spontanément sur des surfaces dénudées artificiellement comme des fonds de carrières. Elles peuvent également être liées à l'intensification du pâturage ou au passage de véhicules qui favorisent la création de cet habitat aux dépens de pelouse « herbeuse ». S'il y a diminution de la pression des lapins ou abandon pastoral, cet habitat va évoluer lentement vers une pelouse herbacée relevant suivants les régions du *Xerobromion erectii*, du *Seslerio caerulea-Xerobromion erectii* ou du *Mesobromion erectii*.

Localisation sur le site

Faiblement représenté sur le site, cet habitat n'est présent qu'au nord du site à proximité des lieux dits « La Boichaulle, La Roche Givrée et Haute Roche ».

Espèces observées sur le site

Strate herbacée

Bromus erectus
Cerastium pumilium
Festuca lemanii
Sedum album

Sedum acre
Sedum sexangulare
Thymus praecox

Caractéristique de l'habitat sur le site

Physionomie :

Ces milieux se développent sur des dalles calcaires plus ou moins horizontales, présentant une mince couche de sol. Ils présentent une strate herbacée rase et discontinue, constituée majoritairement par des orpins et des mousses. Les espèces dominantes sont : Sédum blanc (*Sedum album*), Serpolet couchet (*Thymus praecox*), Potentille de Neumann (*Potentilla tabernaemontani*), Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*) et le Brome dressé (*Bromus erectus*).

Etat de conservation :

Ces pelouses rases présentent un état de conservation excellent.

Intérêt patrimonial :

Bien qu'assez fréquent en Haute-Marne, ces milieux présentent un intérêt patrimonial fort. Il abrite une diversité floristique élevée, en constituant pour de nombreuses espèces d'origine méditerranéenne un habitat refuge.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Le développement de cet habitat est favorisé par le maintien d'un sol peu épais ou par le maintien de diverses pratiques (piétinement faible, broutage par des herbivores). Toutefois, sur le site, cet habitat présente une dynamique naturelle très lente et ne nécessite que peu d'intervention. Seul un pâturage occasionnel par les lapins doit être maintenu.

Pelouse mésophile calcicole

Code NATURA 2000 : 6210-15 Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire non prioritaire	Code CORINE Biotope : 34.3227 Typologie: <i>alliance du Mesobromion erecti</i> <i>association du Onobrychido viciifoliae – Brometum erecti</i>
Surface (en hectares) : 2,7	Couverture relative : 0,7



Photos BIOTOPE (*Pulsatilla vulgaris*)

Description générale

Il s'agit d'une pelouse de hauteur moyenne installée sur des pentes plus ou moins fortes, souvent en bas de pente, sur les plateaux ou parfois sur des terrasses alluviales. Elle se développe sur calcaires (et sur marnes) et se caractérise par un tapis herbacé dense constitué essentiellement de graminées. La strate arbustive peut parfois être observée avec des espèces tels que le Noisetier (*Corylus avellana*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et de divers Chèvrefeuilles et Rosiers.

Répartition géographique

Cet habitat est largement répandu dans le quart nord-est de la France et présente de nombreuses variantes géographiques. Il se localise au sein de la chaîne du Jura dans les étages collinéens et montagnards, sur les plateaux jurassiques et triasiques du nord est de la France depuis les Ardennes et la Moselle jusqu'à la Côte d'Or.

Evolution naturelle

L'abandon de pelouses de fauches et de systèmes agropastoraux liés au pâturage peut conduire à l'installation de pelouses mésophiles calcicoles. Ces milieux constituent le stade dynamique qui suit la pelouse calcicole sèche lorsque celle-ci commence à être envahie par le Brachypode.

Localisation sur le site

Cet habitat se localise sur le plateau situé au niveau du lieu dit « Source des Lachères » et à proximité du tunnel de la SNCF.

Espèces observées sur le site

Briza media
Bromus erectus
Brachypodium pinnatum
Galium vernum
Lotus corniculatus
Medicago lupulina

Plantago lanceolata
Plantago media
Ranunculus bulbosus
Sanguisorba minor
Scabiosa pratensis
Trifolium pratense

Caractéristique de l'habitat sur le site

Physionomie :

Sur le site, cette pelouse de hauteur moyenne présente un recouvrement important du tapis herbacé. Elle se caractérise par une abondance importante des graminées et plus particulièrement du Brachypode. On observe également la présence de quelques broussailles denses.

Etat de conservation :

Cette pelouse présente un état de conservation moyen, elle commence par être fortement envahie par le Brachypode et les broussailles. Elle tend rapidement vers l'association du *Coronillo-Brachypodietum* c'est-à-dire la pelouse ourliée à Brachypode.

Intérêt patrimonial :

En régression dans l'ensemble de l'étage planitiaire et collinéen, cet habitat présente un fort intérêt patrimonial. Toutefois, le stade précédent de la dynamique (pelouse calcicole sèche) présente une diversité floristique plus importante qu'il serait bon de retrouver.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

La restauration de la pelouse calcicole sèche est plus intéressante en terme de diversité floristique et peut être obtenue en réalisant un pâturage extensif. La coupe et le brûlage des broussailles doivent être également envisagés.

Pelouse ourlifiée à Brachypode

Code NATURA 2000 : 6210-17 Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire non prioritaire	Code CORINE Biotope : 34.322 Typologie: <i>alliance du Chamaespartio sagittalis – Agrostidenion tenuis</i> <i>association du Coronillo variaie – Brachypodietum pinnati subass. Callunetosum vulgaris</i>
Surface (en hectares) : 4,5	Couverture relative : 1,2



Photo BIOTOPE

Description générale

Il s'agit d'une pelouse assez élevée se développant sur des plateaux et parfois des pentes peu accusées. Elle se caractérise par un tapis herbacé dense principalement constitué par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et le Brome dressé (*Bromus erectus*), le premier supplantant très largement le second. La présence d'une strate arbustive constitue une des particularités de cette pelouse. Celle-ci n'est pas dense mais ponctuée de buissons bas constitués de Prunellier, Noisetier, Genévrier commun, Aubépines et Rosiers divers.

Répartition géographique

Cet habitat est largement répandu dans le quart nord-est de la France et présente de nombreuses variantes géographiques. Il se localise au sein de la chaîne du Jura dans les étages collinéens et montagnards, sur les plateaux jurassiques du nord-est de la France depuis la Lorraine jusqu'à la Saône et Loire. Sa présence a également été observée dans les Ardennes calcaires, le Morvan et les Préalpes de Savoie.

Evolution naturelle

Ces pelouses sont issues de la déforestation ou de l'embroussaillage de pelouse calcicole sèche issue de l'abandon du pâturage. Ces pelouses vont progressivement être envahies par le Brachypode en passant par un stade de pelouse mésophile calcicole. Parallèlement, l'implantation de fruticées à Noisetier, Aubépines et Prunelliers va se mettre en place à partir d'arbustes isolés.

Localisation sur le site

Ces pelouses sont disséminées sur l'ensemble du site de manière ponctuelle et se localise sur les plateaux ou parfois sur les légères pentes.

Espèces observées sur le site

Strate arbustive

Corylus avellana

Prunus spinosa

Crateagus monogyna

Strate herbacée

Brachypodium pinnatum

Plantago media

Bromus erectus

Plantago lanceolata

Dactylis glomerata

Poa angustifolia

Galium mollugo

Sanguisorba minor

Caractéristique de l'habitat sur le site

Physionomie :

Cet habitat se caractérise par la présence du Brachypode pinné (*Brachypodium pinnatum*) et du Brome dressée (*Bromus erectus*), le premier étant plus présent. Sur ces milieux, l'ourlification se met en place avec le développement de fourrés à Noisetier (*Corylus avellana*), Aubépine (*Crataegus monogyna*) et Prunellier (*Prunus spinosa*). Ceux-ci forment sur certaines parcelles des fourrés de tailles relativement importantes et constituent une esquisse d'accru forestier composé de feuillus.

Etat de conservation :

Ne s'observant que sur des milieux très restreints à l'échelle du site, ces pelouses présentent un état de conservation moyen, avec par endroit un fort envahissement par les fourrés.

Intérêt patrimonial :

En régression dans l'ensemble de l'étage planitiaire et collinéen, cet habitat présente un intérêt patrimonial fort, notamment par la présence dans ces milieux d'une diversité entomologique élevée. Toutefois, un des stades antérieurs de la dynamique (pelouse calcicole sèche) présente une diversité floristique plus importante qu'il serait bon de récupérer.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

La restauration de la pelouse calcicole sèche est plus intéressante en terme de diversité floristique et peut être obtenue en réalisant un pâturage extensif par un troupeau éventuellement mixte (génisse / cheval ou âne), si possible sans fertilisation ni amendement. Cependant, cette méthode semble lourde et ses impacts encore peu connus. Les travaux doivent être étalés sur plusieurs années, en tenant compte de la capacité du troupeau à abrouter les rejets. Les travaux de débroussaillage sont à préférer à l'automne pour une meilleure efficacité. Un débroussaillage en fin d'hiver peut sous certaines conditions (pluviométrie printanière) relancer la végétation ligneuse (Frêne, Noisetier).

Source pétrifiante

Code NATURA 2000 : 7220*

Statut : habitat naturel d'intérêt
communautaire non prioritaire

Code CORINE Biotope : 54.12

Typologie: *Ordre du Cardamino amarae -
Chrysosplenietalia alterniflorii*



photos BIOTOPE

Description générale

Il s'agit de formations végétales se développant au sein de sources ou de suintements carbonatés et donnant naissance à des tufs calcaires (concrétions de calcaires). Ces habitats se développent en situation de pentes le long de parois rocheuses ou au sein de vallées où le microclimat est constamment frais et humide. Ces dépôts calcaires vont à mesure du temps former de petites cascades ou des complexes de vasques plus ou moins importants. La couverture végétale est constituée d'une strate de mousses et d'une strate herbacée clairsemée.

Répartition géographique

La répartition de ces milieux est étroitement liée à celle des zones sédimentaires calcaires. Il se localise dans l'ensemble des systèmes montagnards, sur les côtes de la Bourgogne, le sud de la Lorraine et dans le sud-est méditerranéen. Plus localement, sa présence a été observée dans le Bassin Parisien.

Evolution naturelle

La fixation du calcaire par les algues et les bactéries présents au niveau des suintements, permet le développement de dépôts non consistant sur lesquels vont venir se fixer divers espèces de mousses constituant la couverture végétale caractéristique de ces milieux.

Seul le tarissement des sources entraîne l'évolution de ce milieu. Celui-ci peut tendre vers une pelouse à Sesslerie bleue sur fortes pentes (ou parfois vers une forêt rivulaire constituée de saules et d'aulnes).

Localisation sur le site

Ces petites résurgences d'eau se localisent au niveau du ruisseau de la Combe de Veutet ainsi qu'en rive gauche du canal, au niveau des prairies remaniées situées à proximité de l'écluse de la Pommeraie.

Espèces observées sur le site

Sur ces milieux, aucun relevé complet des mousses et des lichens n'a été réalisé. Néanmoins, les espèces caractéristiques observables sont : *Brachythecium rivulare*, *Bryum pseudotriquetum*, *Palustriella commutata*, *Cratoneuron filicinum*.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie :

Ces habitats se caractérisent par la présence d'un tapis d'algues et de mousses. Aucune espèce herbacées n'ont été observées sur les tufières. Ces communautés se forment ponctuellement au niveau de suintements ou de résurgences en bas de pentes.

Etat de conservation :

Ces milieux, restreints à de petites localités, ont un bon état de conservation avec des composantes stationnelles et floristiques caractéristiques.

Intérêt patrimonial :

Ces milieux présentent un intérêt patrimonial fort car ils abritent un cortège d'espèces de mousses très spécialisé.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

La principale menace pesant sur cet habitat est l'assèchement du milieu et une modification de la qualité des eaux. Par conséquent, seul le maintien d'un débit régulier et la garantie d'une bonne qualité générale des eaux peuvent garantir la pérennité de cet habitat. Si ces paramètres ne sont pas modifiés, aucune mesure de gestion ne sera à prévoir.

Annexe n°6 : Fiches des espèces végétales et animales de l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » recensées sur le site FR 2100264 « Pelouses, rochers, bois, prairies de la vallée de la Marne à Poulangy-Marnay »

Le Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)

Code Natura 2000 : 1303

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable



Description de l'espèce

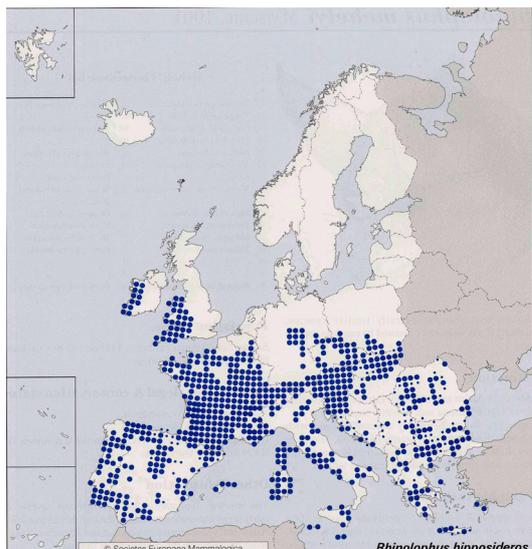
- Le Petit Rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens.
- Tête + corps : 3,7-4,5 (4,7) cm ; avant-bras : (3,4) 3,7-4,25 cm ; envergure : 19,2-25,4 cm ; poids : (4) 5,6-9 (10) g.
- Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval; appendice supérieur de la selle bref et arrondi, appendice inférieur beaucoup plus long et pointu de profil; lancette triangulaire.
- Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ».
- Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun sans teinte roussâtre (gris foncée chez les jeunes), face ventrale gris à gris-blanc. Patagium et oreilles gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel).

Biologie et Ecologie

Activité :

Il hiberne de septembre-octobre à fin avril, isolé ou en groupe lâche suspendu au plafond ou le long de la paroi. Sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour nourrir les jeunes lors de la période de lactation. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts en évoluant le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres. Au crépuscule, ces corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-3 km autour du gîte. Le vol de chasse se situe principalement dans les branchages ou contre le feuillage d'écotones boisées, mais l'espèce exploite aussi les étendues d'eau ou les cours de ferme.

Répartition en France et en Europe



Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

Caractères écologiques :

Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semblent également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Les gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe sont principalement les cavités naturelles ou les mines, les combles et les caves de bâtiment (fermes, églises). Des bâtiments ou cavités près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes secondaires.

Biologie et Ecologie (suite)

Régime alimentaire :

- Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons.
- Dans les différentes régions d'étude, les Diptères, Lépidoptères, Névroptères et Trichoptères, associées aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les ordres principalement consommés. L'espèce se nourrit également des taxons suivants : Hyménoptères, Araignées, Coléoptères, Psocoptères, Homoptères et Hétéroptères.
- Le Petit Rhinolophe consomme donc principalement Diptères et Trichoptères en début et fin de saison et diversifie son régime en été avec l'abondance des Lépidoptères, Coléoptères, Névroptères et Aranéidés.

Reproduction :

- La maturité sexuelle des femelles est probablement atteinte à un an.
- Accouplement : de l'automne au printemps.
- Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 à des centaines d'adultes), parfois associées à d'autres espèces de Chauves-souris sans toutefois se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.
- Longévité : 21 ans ; âge moyen : 3-4 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.

En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 5 930 individus répartis dans 909 gîtes d'hivernation et 10 644 dans 578 gîtes d'été. Le Petit Rhinolophe subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Île-de-France avec de très petites populations (de 1 à 30). La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon, en Corse et en Midi-Pyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

La population hivernante connue des Gorges de l'Aveyron est d'environ 420 individus, **soit 7% de la population hivernante française connue**. Les gorges de l'Aveyron présente donc **un intérêt national** et a un rôle important dans la conservation des populations de cette espèce.

Localisation de l'espèce sur le site

Le Petit Rhinolophe se localise dans un site d'hivernation appelé le « Trou aux Fées », situé sur le versant est de la vallée de la Marne, à mi distance entre Poulangy et Marnay-sur-Marne. De plus, dans un rayon de 10 Km autour du site, des colonies de reproduction sont connues dans des bâtiments de la commune de Vesaignes-sur-Marne.

Menaces potentielles

La réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol pour les Petits Rhinolophes, la déprédation du petit patrimoine bâti en raison de leur abandon par l'homme (affaissement du toit, des murs, ...) ou de leur réaménagement en maisons secondaires ou touristiques, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers sont responsables de la disparition de nombreux sites pour cette espèce. Le dérangement par la surfréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain est aussi responsable de la disparition de l'espèce dans les sites souterrains.

La modification du paysage par le retournement des prairies (disparition des zones pâturées et fauchées) qui s'accompagne de l'arasement des talus et des haies, l'extension des zones de cultures (maïs, blé...), l'assèchement des zones humides, la rectification et la canalisation des cours d'eau, l'arasement de ripisylve et le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux, entraînent une disparition des terrains de chasse.

L'accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes (pulvérisation sur les chauves-souris ou absorption par léchage des poils) conduit à une contamination des chauves-souris tout autant qu'à une diminution voire une disparition de la biomasse disponible d'insectes.

Mesures de gestion conservatoire

- Le maintien et la reconstitution des populations de Petit Rhinolophe impliquent la mise en oeuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.

- Les gîtes de reproduction, d'hivernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos, ...). La pose de "chiroptières" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès. Les abords des gîtes pourront être ombragés par des arbres et dépourvus d'éclairages, minimisant le risque de prédation par les rapaces et permettant un envol précoce, augmentant de 20 à 30 mn la durée de chasse, capitale lors de l'allaitement.

- Des actions de restauration du patrimoine bâti après maîtrise foncière doivent être entreprises pour préserver les sites de mise bas.

- Au niveau des terrains de chasse, on mettra en oeuvre dans un rayon de 2 à 3 km autour des colonies, par des conventions avec les exploitants agricoles, une gestion du paysage, favorable à l'espèce sur les bases suivantes :

- => maintien (ou création) des prairies pâturées et de fauche en évitant le retournement des prairies pour la culture du maïs et des céréales,
- => maintien ou développement d'une structure paysagère variée (haies, arbres isolés, ripisylve...),
- => limitation d'utilisation des pesticides notamment en agriculture. En effet, ces substances ont un effet négatif sur l'entomofaune et donc sur les proies du Petit Rhinolophe comme les Tipulidés et les Lépidoptères,
- => maintien des ripisylves, des boisements de feuillus.

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1304

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Rhinolophidés

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable



Description de l'espèce

- Le Grand Rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens

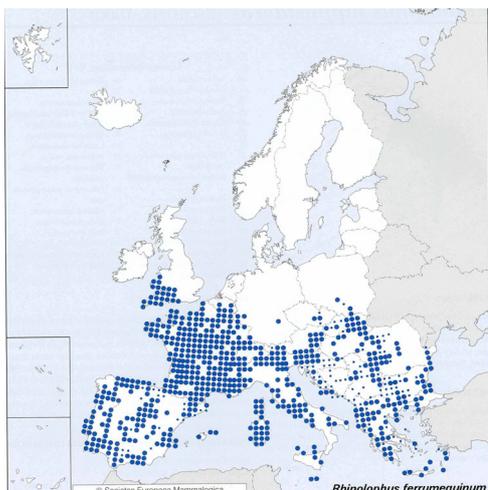
- Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ; envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g.

- Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval, appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu, lancette triangulaire.

- Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

- Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux, face ventrale blanchâtre. Patagium et oreilles gris-brun clair.

Répartition en France et en Europe



Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

Biologie et Ecologie

Activité :

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières,... Le Grand Rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Caractères écologiques :

Le Grand Rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturés par des bovins, voire des ovins, des ripisylves, des landes, des friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.

Gîtes de reproduction variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Biologie et Ecologie (suite)

Régime alimentaire

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays (aucune étude menée en France). Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.

Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm),

Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères (Ichneumonidés) 5 à 20%, les Diptères (Tipulidés et Muscoïdés) 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire.

Reproduction

Maturité sexuelle : femelles, 2 à 3 ans ; mâles : à la fin de la 2e année.

Accouplement de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un milliers d'adultes). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Longévité : 30 ans

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

En France, un recensement partiel en 1997 comptabilise 25 760 individus répartis dans 1230 gîtes d'hibernation et environ 8000 dans 196 gîtes d'été. De petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Ile-de-France... L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible.

Avec environ 200 ind. recensé en hiver, les gorges de l'Aveyron abrite environ 1% de la population française de Grand Rhinolophe, ce qui est remarquable (Données GCMP, in litt.)

Localisation de l'espèce sur le site

La présence du Grand Rhinolophe n'est pas avérée sur le site mais potentielle.

Menaces potentielles

En France, le dérangement fut la première cause de régression (fréquentation accrue du milieu souterrain) dès les années 50. Puis vinrent l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification drastique des paysages dues au développement de l'agriculture intensive. Il en résulte une diminution ou une disparition de la biomasse disponible d'insectes. Le retournement des herbages interrompant le cycle pluriannuel d'insectes-clés (Melolontha ...) ou l'utilisation de vermifuges à base d'ivermectine (forte rémanence et toxicité pour les insectes coprophages) ont un impact prépondérant sur la disparition des ressources alimentaires du Grand Rhinolophe.

Espèce de contact, le Grand Rhinolophe suit les éléments du paysage. Il pâtit donc du démantèlement de la structure paysagère et de la banalisation du paysage : arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagères, extension de la maïsiculture, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement.

La mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies.

Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.

Mesures de gestion conservatoire

- Le maintien et la reconstitution des populations de Grand Rhinolophe impliquent la mise en oeuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.

- Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, bénéficieront d'une protection réglementaire voire physique (grille, enclos ...). La pose de "chiroptères" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès. Les abords des gîtes seront ombragés par des arbres et dépourvus d'éclairages. Tout couvert végétal près du gîte augmente l'obscurité, minimise le risque de prédation par les rapaces et, permettant un envol précoce, augmente de 20 à 30 mn la durée de chasse, capitale lors de l'allaitement.

- Au niveau des terrains de chasse, une gestion du paysage favorable à l'espèce sera mise en oeuvre dans un rayon de 4 à 5 km autour des colonies de mise bas (en priorité dans un rayon de 1 km, zone vitale pour les jeunes qui doivent trouver une biomasse suffisante d'insectes - par ex. insectes coprophages sur des prairies pâturées), par des conventions avec les exploitants agricoles ou forestiers, sur les bases suivantes :

- maintien (ou création) des pâtures permanentes
- maintien du pâturage par des bovins (plus particulièrement en août-septembre) à proximité des gîtes,
- interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine qui doit être remplacée par des préparations à base de moxidectine, fenbendazole ou oxibendazole. La sensibilisation des éleveurs et des vétérinaires doit être assurée afin de faire prendre conscience du risque pour les populations de Grand Rhinolophe,
- maintien des ripisylves et des boisements de feuillus (30 à 40 % du paysage) et limitation des plantations de résineux

Le Vespertilion (ou Murin) à oreilles échancrées

Myotis emarginatus (Geoffroy, 1806)

Code Natura 2000 : 1321

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable



Description de l'espèce

Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne.

- Tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ; avant-bras : 3,6-4,2 cm ; envergure : 22-24,5 cm ; poids : 7-15 g.

- Oreille : de taille moyenne de 1,4 à 1,7 cm, elle possède une échancrure au 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancrure.

- Museau : marron clair assez velu.

- Pelage : épais et laineux, gris-brun, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce.

- Patagium : marron foncé, poils très souples apparents sur la bordure libre de l'uropatagium.

- Le guano de cette espèce, en dépôt important, est caractérisé par son aspect de galette collante, recouvert de particules de débris végétaux qui tombent du pelage de l'animal lors de l'épouillage au gîte.

Biologie et Ecologie

Activité :

En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole, grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Elle est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes. Le Murin à oreilles échancrées est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte. Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme l'atteste les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.

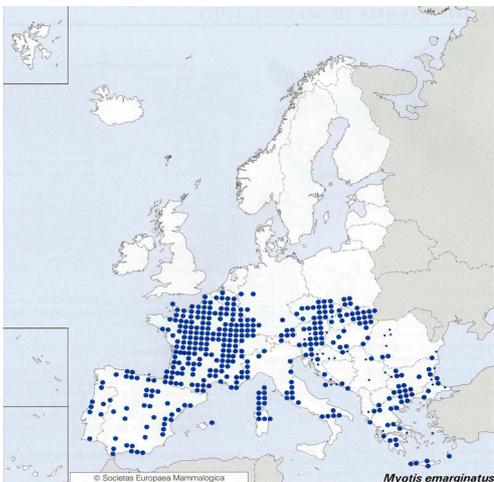
Caractères écologiques :

Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, rypisylve. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

Gîtes de reproduction variés en été : Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. Les colonies de mise bas ainsi que les mâles acceptent une lumière faible dans leur gîte. Au nord de son aire de distribution, les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires. Au sud, elles occupent aussi les cavités souterraines.

Répartition en France et en Europe



L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'Est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va jusqu'au sud de la Turquie.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.

Biologie et Ecologie (suite)

Régime alimentaire

Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (*Musca* sp.) et d'Arachnides (Argiopidés). Ces deux taxa dominent à tour de rôle en fonction des milieux ou des régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

Reproduction

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie.

- Rut : copulation en automne et peut être jusqu'au printemps.
- Gestation : 50 à 60 jours.
- Mise bas de la mi-juin à la fin juillet en France. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Taux de reproduction : un petit par femelle adulte et par an.
- Les jeunes sont capables de voler à environ quatre semaines.
- Longévité : 16 ans mais l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

- En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.
- En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents. Les comptages, menés depuis plus de 10 ans sur cette espèce essentiellement cavernicole en période hivernale, montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. Mais cette dynamique des populations reste localement très variable en fonction de la richesse biologique des milieux. Des colonies distantes de quelques kilomètres ont la même année un nombre de jeunes qui varie de 12% à 40%. Le Vespertilion à oreilles échancrées semble être un très bon indicateur de la dégradation des milieux.

Localisation de l'espèce sur le site

Dans un rayon de 10 Km autour du site, des colonies de reproduction sont connues au niveau de bâtiments situés sur la commune de Vesaignes-sur-Marne.

Menaces potentielles

En France, comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de quatre facteurs essentiels :

- fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...),
- disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas.
- disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique.

Mesures de gestion conservatoire

- Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition les plus importants doivent bénéficier d'une protection réglementaire, voire physique (grille, enclos ...). Lors de fermetures de mines ou de carrières pour raison de sécurité, utiliser des grilles adaptées aux chiroptères en concertation avec les naturalistes. La pose de "chiroptières" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès.
- Les mesures de protection devront prendre en compte en même temps et, avec la même rigueur, les sites d'hibernation, de reproduction et de chasse. Les exigences écologiques pour les deux premiers sont suffisamment connues pour que des mesures de gestion puissent être proposées dès à présent.
- La conservation d'un accès minimum pour les chiroptères à tous les sites abritant cette espèce.
- L'aide au maintien de l'élevage extensif en périphérie des colonies de reproduction connues est à promouvoir. Des expériences menées en Hollande ont démontré en quinze ans, que le retour à une agriculture intégrée, 1 kilomètre autour du gîte, augmentait rapidement le taux de reproduction au sein de la colonie. L'arrêt de l'usage des pesticides et des herbicides, la plantation d'essences de feuillus comme les chênes ou les noyers, la reconstitution du bocage et la mise en place de points d'eau dans cette zone périphérique proche semble concourir à la restauration de colonies même fragilisées.
- La poursuite de la sensibilisation et de l'information du public, au niveau des communes et des propriétaires hébergeant l'espèce, qu'ils soient publics ou privés, est également indispensable pour que la démarche de protection puisse être collectivement comprise et acceptée.

Le Grand Murin

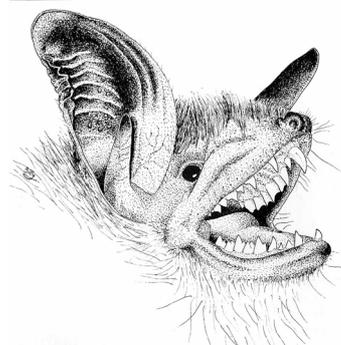
Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Code Natura 2000 : 1324

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

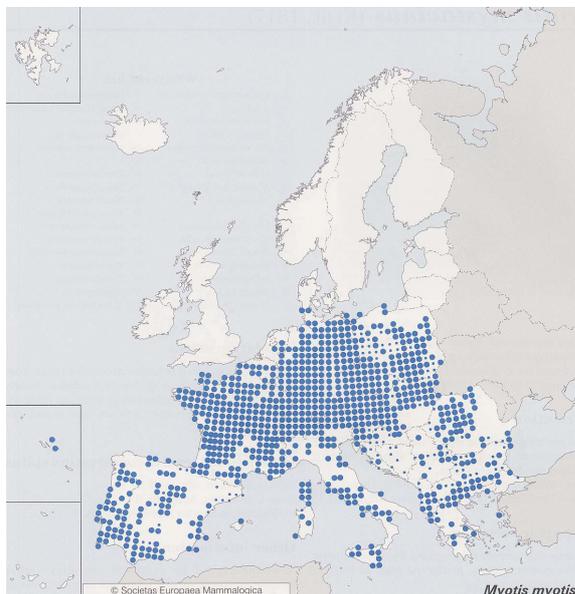
- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés



Description de l'espèce

- Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français.
- Tête + corps : 6,5-8 cm ; avant-bras : 5,3-6,6 cm ; envergure : 35-43 cm ; poids : 20-40 g.
- Oreilles longues, 2,44-2,78 cm, et larges, 0,99-1,3 cm.
- Museau, oreilles et patagium brun-gris.
- Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

Répartition en France et en Europe



- En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.
- En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.

Biologie et Ecologie

Activité :

- Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.

Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.

- Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil. Il le regagne environ 30 minutes avant le lever du soleil. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 à 25 km. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées.

Caractères écologiques :

- Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

- Même si les Grands Murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

- Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

- Gîtes d'estivage : principalement dans les sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C ; sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrain en région méridionale.

Biologie et Ecologie (suite)

Régime alimentaire

- Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des Coléoptères Scarabéoides dont les Mélolonthidés (Hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (Perce-oreilles), des Diptères Tipulidés, des Lépidoptères, des Araignées, des Opilions et des Myriapodes.
- La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères suggère que le Grand Murin est une espèce glaneuse de la faune du sol.
- En région méridionale (Portugal, Corse, Malte, Maroc), des proies des milieux ouverts sont exploitées : Gryllotalpidés (Courtilière), Gryllidés (Grillons), Cicadidés (Cigales ; stades jeunes) et Tettigoniidés (Sauterelles).

Reproduction

- Maturité sexuelle : 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.
- Accouplement dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.
- Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin, et d'autres espèces.
- Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin.
- Longévité : 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

- En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse. En Allemagne, l'espèce semble être présente jusqu'à l'Ile de Rugen au Nord. Enfin, en Pologne, elle remonte jusqu'au côtes baltiques.
- En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 13 035 individus répartis dans 681 gîtes d'hibernation et 37 126 dans 252 gîtes d'été. Les départements du nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale. Si en période hivernale, le Centre de la France paraît accueillir de bonnes populations dans les anciennes carrières, c'est le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) qui accueille en période estivale les populations les plus importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec Minioptère de Schreibers) dans les cavités souterraines.

Localisation de l'espèce sur le site

Le Grand Murin est dans un site d'hibernation appelé le « Trou aux Fées », situé sur le versant est de la vallée de la Marne, à mi distance entre Poulangy et Marnay-sur-Marne. De plus, dans un rayon de 10 Km autour du site, des colonies de reproduction sont connues au sein de bâtiments de la commune de Vesaignes-sur-Marne.

Menaces potentielles

- Dérangement et destruction, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.
- Pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments, responsables de la disparition de nombreuses colonies.
- Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).
- Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues,...) : labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies de fauches en culture de maïs d'ensilage, épandage d'insecticides sur des prairies
- Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.
- Intoxication par des pesticides.

Mesures de gestion conservatoire

- Le maintien et la reconstitution des populations de Grand Murin impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.
- Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos, ...). La pose de "chiroptères" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès.
- La conservation ou la création de gîtes potentiels sont à instaurer autour des sites de mise bas dans un rayon de quelques kilomètres : ouvertures adéquates dans les combles et clochers d'églises.
- Le maintien ou la reconstitution de terrains de chasse favorables au Grand Murin semblent importants pour la conservation de l'espèce.

Afin de maintenir la capacité d'accueil pour les proies de Grand Murin :

- éviter de labourer ou de pulvériser d'insecticides les prairies où larves de tipules et de hannetons se développent,
- interdire l'utilisation d'insecticides en forêt,
- maintenir les futaies de feuillues présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée et leurs lisières, ce qui n'est pas incompatible avec un objectif de production ligneuse.